



# Assemblée Générale

## PROCÈS-VERBAL du Samedi 31 OCTOBRE 2015 – STE LUCE SUR LOIRE

### 1. Ouverture de l'Assemblée Générale par Alain DURAND, Président

M. Le Maire, MM. Les Partenaires de la Ligue, M. et Mmes Les Présidents(es), Mesdames, Messieurs, Chers amis(es),

J'ai beaucoup de plaisir à vous accueillir à l'occasion de notre Assemblée Générale à la Salle « Le Ligéria » à STE LUCE SUR LOIRE.

Aussi et avant tout, en ce début d'Assemblée, je souhaite saluer et remercier M. Jean-Guy ALIX, Maire de la Ville de Ste Luce Sur Loire, ainsi que MM. Jacques DENIS, subdélégué aux sports et Laurent DANIEL, Adjoint aux sports sans oublier M. Alain CAUET, Président du club de l'U.S. STE LUCE SUR LOIRE, son équipe de dirigeants et tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation et la mise en place de cette Assemblée Générale.

Mais j'ai également la grande satisfaction à vous remercier de votre participation à nos travaux, ce qui montre votre attachement et votre engagement à la vie du Football Ligérien.

J'ai le devoir également de vous présenter les excuses de :

- M. Noël LE GRAET, Président de la Fédération Française de Football
- M. Thierry PERIDY, Directeur DRJSCS
- M. Claude SIMONET, Président d'Honneur de la F.F.F.
- M. Jérôme RIPPET, partenaire NIKE

Je voudrais saluer et remercier de leur présence :

- M. Joël SOULARD, Vice-Président du Conseil Régional
- M. Yannick SUPIOT, Président du C.R.O.S. accompagné de M. Hubert BRAUD
- M. Michel TRONSON, Vice-Président de la Ligue du Football Amateur
- Les partenaires : Intersports - OMR

Avant de passer la parole à ceux qui nous accueillent, Monsieur Le Maire, je souhaiterais tout d'abord rendre un hommage à tous ceux qui nous ont quittés (joueurs, arbitres, éducateurs et dirigeants) au cours de la dernière saison et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Aussi, je vous demande quelques instants de recueillement et vous en remercie.

M. DURAND passe la parole à Monsieur le Maire.

### 2. Présentation de la ville de STE LUCE SUR LOIRE par M. Jean Guy ALIX, Maire

Mesdames, Messieurs,  
Bonjour à toutes et à tous

Je voudrais au nom de la Municipalité que je représente avec mes 2 collègues cités tout à l'heure, adjoint et subdélégué aux sports, Jacques DENIS et Laurent DANIEL, vous souhaiter la bienvenue à STE LUCE.

J'aurais aimé, mais on a eu un bug dans la préparation, vous la présenter en images, vous faire aimer cette charmante commune de l'agglomération des 24 communes qui composent l'agglomération métropolitaine. STE LUCE est une ville dynamique.

Pour ceux qui ne la connaissent pas bien, c'est une ville située à l'est de cette agglomération, coincée entre la RN23 (l'ancienne route de Paris) et ce très beau fleuve sauvage qu'est la Loire, dans un écrin de verdure de 1145 hectares qui retient encore 400 hectares d'espaces naturels. C'est dire que cette ville est à la fois petite et dense dans sa construction et ça a permis malgré tout de préserver jusqu'ici, et j'espère avec mon équipe y ajouter notre contribution, un art de vivre, une qualité de vie qui se développe autour d'un dynamisme économique mais aussi d'une vie associative très riche.

Je voudrais d'ailleurs saluer et remercier toutes les associations et en particulier les associations sportives historiquement très bien représentées dans les différentes disciplines qui composent le sport à STE LUCE, et bien entendu saluer tout particulièrement le Président CAUET qui représente l'activité footballistique dont on sait qu'elle est aussi très dynamique.

Voilà ce qu'est succinctement la ville de STE LUCE.

Je voudrais vous dire combien nous sommes flattés et honorés de la présence de cette assemblée générale ici à STE LUCE, vous souhaiter des travaux fructueux pour que le sport continue, à travers le football, d'être ce qu'il est, populaire, un bel apprentissage, une école de la vie pour nos jeunes et même nos moins jeunes.

M. Le Président, bonne assemblée générale...

M. DURAND remercie M. le Maire d'avoir mis à sa disposition les installations et demande au Président du club Alain CAUET de nous dire un petit mot d'accueil.

### **3. Présentation du club de l'US STE LUCE SUR LOIRE par M. Alain CAUET, Président**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les participants,

Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie la Ligue d'avoir choisi l'Union Sportive Lucéenne pour participer à l'organisation de cette assemblée et c'est avec plaisir que je vais vous présenter notre club.

Le club a eu 2 naissances :

La 1<sup>ère</sup> en 1941, pendant la seconde guerre mondiale dont le nom était l'ASL (Association sportive Lucéenne). Il y avait alors 3 équipes qui jouaient au Chassay (terrain devant l'actuelle mairie de Sainte Luce).

L'actuelle USL (Union sportive Lucéenne) est née le 15 septembre 1949. Elle a été fondée par un groupe de copains, à l'initiative d'André Houssais, qui fut son premier secrétaire et le Président était Joseph Caro.

A l'origine, l'objectif déclaré de cette société était de faire connaître et pratiquer le Football, le basket, l'athlétisme et l'éducation physique.

Mais très rapidement elle a limité ses activités au seul football.

Le club s'est distingué par la création d'une école de football dans les années 50. La récompense est d'avoir offert à la Ligue de l'Ouest sa 1<sup>ère</sup> finale du concours du plus jeune footballeur de France, en mai 1964, grâce au minime Philippe Guiheneuf

De 1986 à 1995 un centre de gardiens, le 1<sup>er</sup> du département, développé par Alain Leray, regroupait des joueurs des clubs proches de Sainte Luce. Il y avait 12 à 15 participants à chaque séance.

Notre environnement : Sainte Luce sur Loire se trouve à l'est de Nantes et les clubs les plus proches sont l'USJA Carquefou, l'US Thouaré, St Julien de Concelles et la Saint Médard de Doulon.

Notre club compte environ 450 licenciés depuis plusieurs années.

Il se compose de :

- 3 équipes seniors
- 2 équipes 18 ans dont 1 en entente avec St Mars du Désert
- 1 équipe 15 ans
- 2 équipes 13 ans
- 3 équipes U10/U11
- 80 participants au Football d'animation
- 3 équipes loisirs.

C'est aussi 2 équipes féminines seniors et une U18 en entente, une équipe U14, 3 arbitres dont 1 de ligue et environ 60 bénévoles. Nous nous situons au niveau Régional depuis 6 ans. Nos féminines jouent en Ligue depuis une dizaine d'années.

Le club a gagné la Coupe de District en 2001 avec les seniors et en 2004 avec les féminines. Nos seniors féminines ont disputé les phases interrégionales la saison passée.

Cette année, nous sommes allés jusqu'au 5<sup>ème</sup> tour en coupe de France. Nous avons été battus par Luçon, une équipe que nous remercions pour son comportement sportif et à qui nous souhaitons d'aller encore plus loin.

Au niveau des Infrastructures Le club dispose de 2 sites :

Le stade municipal, en centre-ville, qui sert à l'entraînement des filles et des – 18 ans. Il est utilisé pour les matches des – 13 ans le samedi et des -15 ans ou -18 ans le dimanche matin.

Le Stade Philippe Porcher, situé le long de la Loire, avec 2 terrains en herbe et 1 stabilisé où se jouent les rencontres de football réduit, loisirs ainsi que les rencontres officielles du dimanche.

S'il est vrai que notre souhait est d'avoir un terrain synthétique sur ce site, la municipalité en a décidé autrement pour des raisons financières, mais s'interroge sur les priorités de remise en état de nos infrastructures.

Les évènements du club :

Le club organise depuis 3 ans une manifestation nommée Challenge Plow 4, dont la recette est reversée en partie à la Ligue contre le Cancer. Elle nous rappelle nos joueurs et dirigeants partis de cette maladie.

Et puis, comme dans beaucoup de clubs, nous organisons un tournoi en salle pour les équipes de jeunes, des stages pendant les vacances scolaires.

Les objectifs de l'USL sont bien sûr de développer l'éducation et la pratique sportive dans le respect de tous mais cela passe aussi par le maintien d'un bénévolat important dans toutes les catégories.

Je vous remercie de votre attention et pour faire «Le Lien», je passe la parole à Alain Durand pour la suite de cette assemblée.

M. DURAND remercie M. CAUET pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

#### 4. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte.

##### Quorum

- Nombre de membres présents/représentés : 173, soit 54.40 % de l'Assemblée

Obligation statutaire remplie :

- Oui

- Nombre de voix présentes/représentées : 1501, soit 78.83 % de l'Assemblée

Obligation statutaire remplie :

- Oui

**Le QUORUM est atteint pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.**

Les clubs sont invités à activer leur boîtier électronique en répondant à une question test.

1<sup>er</sup> vote : 154 activés sur 173 présents (soit - 19)

Un second vote est demandé :

2<sup>nd</sup> vote : 164 activés sur 173 présents (soit - 9).

## **5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014 à Saint Sébastien sur Loire**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 Juin 2014 à St Sébastien sur Loire est adopté.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 357

Nombre de membres votant « Non » : 42

- « oui » majoritaire à 97 %

**Conclusion : Validé**

## **6. Présentation du Rapport d'Activités par Jean-Luc MARSOLLIER, Secrétaire Général**

Une vidéo réalisée par le Service Communication de la ligue (David CADIOU – Guillaume BROCHET et Guillaume BABU) retraçant les moments forts de la saison 2014/2015 est présentée à l'Assemblée.

Applaudissements dans la salle et M. DURAND Président remercie le service Communication pour la qualité du travail réalisé.

### **Approbation du rapport d'activités**

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 430

Nombre de membres votant « Non » : 7

- « oui » majoritaire à 99.51 %

**Conclusion : Validé**

## **7. Présentation du Rapport Financier 2014-2015 par Christophe LE BUAN, Trésorier Général**

Messieurs Les Présidents de Districts,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ligue,  
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les représentants des clubs,

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la Loi sur les Associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la Ligue pour la saison 2014-2015 (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin) tels qu'ils vous ont été transmis en date du 09 octobre 2015.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté, reprenant les points principaux.

### **• Les Produits**

Ils sont en progression, principalement du fait de l'incorporation des opérations liées à l'AG Fédérale en Juin dernier. Nous constatons d'ailleurs que l'incidence de cette dernière est quasi nulle : recettes et charges se sont neutralisées.

Ces derniers sont composés essentiellement de 3 postes :

- les licences et changements de clubs pour 2 568 K€, soit + 4,6 % par rapport à la saison dernière. Cette progression est en total corrélation avec la progression des licences.
- les subventions pour 1 183 K€, soit + 11% par rapport à la saison dernière. On peut noter toutefois que cette progression est essentiellement due à la subvention Région et au rattrapage de cette dernière sur les saisons 2012/2013 et 2013/2014.
- l'activité du CRT, à 866 K€, qui progresse de 7 %. Bon travail des équipes sur ce point.

## • Les Charges

On notera essentiellement :

- Une légère augmentation des charges de personnel (+ 6%), avec 1 390 K€. C'est toutefois moins de 22% du total des charges, ce qui est un très bon niveau. Pour information, nous étions à 24% sur le dernier exercice. Il s'agit cette année d'un départ à la retraite et du paiement de formateurs occasionnels.

On peut noter en particulier le niveau des redevances aux Districts pour 781 K€, soit + 8 % par rapport à l'exercice précédent.

De plus, compte tenu de l'AG Fédérale en juin dernier, il y a eu certaines augmentations d'un certain niveau de charges, comme par exemple le niveau des missions et réceptions. Pour autant, elles sont totalement compensées par des recettes en face, réparties également sur différents produits.

On peut enfin remarquer un niveau de travaux et d'entretiens en progression. Il est essentiel de maintenir le site en état et d'engager les travaux nécessaires à cela.

## • Synthèse Générale

Ainsi, nous avons un total de produits de 6 475 201 € et un total des charges de 6 345 048 €. Ce qui donne un exercice de + 130 153 €, soit – 63 % par rapport à l'an dernier, année que nous avons indiquée exceptionnelle (je rappelle, plus de 195 K€ de rentrées exceptionnelles sur l'exercice, avec notamment : 110 K€ de plus-value sur la vente d'obligations achetées il y a plus de 5 ans et 140 K€ de partenariats supplémentaires, avec notamment la MDS et Intersport).

Il est toutefois important de conserver un niveau de résultat de l'ordre de 100/150 K€, afin de renforcer nos réserves et donc nos fonds propres.

## • Bilan

- Actif :

Il est composé pour l'essentiel :

- des immobilisations corporelles pour 2 739 K€. Elles correspondent au patrimoine de la ligue, ses bâtiments, puisque nous en sommes propriétaire.
- de la trésorerie, avec une répartition légèrement différente de l'an dernier. Les taux étant très bas aujourd'hui, il y a eu un léger basculement sur les disponibilités.

Au total, la trésorerie est de l'ordre de 2,8 M€, quasi équivalent à l'an dernier. Les ratios comptables prudentiels nous demandent toutefois de disposer d'une trésorerie minimum correspondant à une année de charges de personnels + l'endettement bancaire. Ici, cela représente environ 2,3 M€. Nous respectons ainsi ce ratio.

- Passif :

Il est composé de 3 postes principaux :

- la caisse d'entraide et de solidarité, avec 1,7 M€. Elle est stable depuis environ 4 ans, puisque nous avons validé un arrêt de son abondement.
- les emprunts, avec 865 K€. Ils baissent sur l'exercice. Il s'agit ici essentiellement de la part des remboursements, puisque nous n'avons pas souscrit de nouveau emprunt. D'ailleurs, la baisse de la rémunération de notre trésorerie nous a incités à réduire notre endettement par un remboursement de 50% par anticipation. Et sur le capital restant dû, nous avons également renégocié le taux à la baisse.
- A noter peut être le niveau des dettes fournisseurs, principalement du fait de l'AG Fédérale et à la réalisation de travaux, notamment au CRT.
- et enfin des fonds propres. Ils sont à 1 102 K€, et progresse uniquement par l'affectation des résultats. D'où l'importance de conserver ce niveau de résultat aux alentours de 100/150 K€, pour continuer à améliorer nos fonds propres.

## • Ratios

Quelques ratios sont présentés.

## • Proposition d'Affectation

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat aux fonds propres.

## • Evolution des Capitaux Propres

Nous pouvons justement faire un Focus sur ces fonds propres.

Voici un tableau comparatif du niveau de ces derniers pour la Ligue Atlantique et pour l'ensemble des Districts.

On constate un niveau correct de ces fonds propres pour l'ensemble des districts, puisqu'ils représentent plus de 50 % du total de leur bilan. A noter un niveau moindre du district de Vendée, mais ce dernier n'est pas propriétaire de ses locaux.

Concernant la Ligue Atlantique, le niveau a progressé et est 17,4 % du total bilan. Le niveau prudent d'un ratio de ce type imposerait un niveau plutôt de l'ordre de 30 %.

Il est donc important pour la Ligue Atlantique de continuer à améliorer le niveau de ses fonds propres, et une solution simple est de poursuivre à affecter les résultats à ce dernier.

Nous restons bien sûr à votre écoute et je vous remercie de votre aimable attention.

\*\*\*\*\*

Question de M. Ludovic HELIAS sur l'annexe page 13 concernant la rémunération des dirigeants :

*«Il est marqué que la rémunération globale des dirigeants n'est pas fournie car cela conduira indirectement à communiquer une rémunération individuelle. J'aimerais comprendre qu'entendez-vous par rémunération et par dirigeants ? Est-ce que ce sont des personnes qui travaillent à la ligue ou bien des dirigeants de la ligue ?*

M. Alain DURAND, Président :

*«Pour la réponse, ce sont des gens qui peuvent travailler à la ligue effectivement mais il n'y a aucune rémunération d'affectée sur l'équipe dirigeante de la ligue. Ce sera conforté, je le pense, par le rapport d'audit interne et celui du commissaire aux comptes».*

Christophe LE BUAN :

*«Les annexes sont obligatoires qu'il y ait ou pas rémunération de dirigeants. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Il n'y en a pas mais on est dans l'obligation de le préciser».*

## 8. Présentation du Rapport du Conseil d'Audit Interne par Gérard BESSON

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission a poursuivi sa mission d'audit au cours de l'exercice 2014/2015.

Nos contrôles internes ont concerné particulièrement :

- L'examen des comptes 2014/2015 de la Ligue de l'Atlantique ainsi que le budget prévisionnel 2015/2016
- Le contrôle des subventions et des contrats d'objectifs reversés aux 3 districts
- Le contrôle des recettes et dépenses de l'Assemblée Fédérale de la F.F.F.
- Un audit sur les frais de déplacements versés aux membres du Conseil de Ligue et des commissions

### **1 – L'examen des comptes 2014/2015 et du budget prévisionnel 2015/2016**

S'agissant des comptes annuels, après les avoir examinés, entendu le Président, le service financier et le commissaire aux comptes, sollicité toutes pièces justificatives, analysé les options de fin d'exercice et les arbitrages en découlant, apprécié la réelle sagesse et la prudence du Président et des services financiers dans l'arrêté des comptes, nous n'avons aucune observation, ni objection pour l'approbation par cette Assemblée Générale des comptes arrêtés au 30 juin 2015.

S'agissant du budget prévisionnel 2015/2016, nous n'avons aucune observation, ni objection à formuler.

### **2 – Le contrôle des subventions et des contrats d'objectifs**

Après examen, il s'avère que l'attribution et la répartition des dotations financières à chaque district se fait de manière transparente et tout à fait équitable.

### **3 – Le contrôle des recettes et dépenses concernant l'Assemblée Générale de la F.F.F.**

Nous avons procédé au contrôle du Grand Livre analytique des comptes de l'Assemblée Fédérale 2015.

Cet examen nous a permis de vérifier l'ensemble des recettes et des dépenses de cette organisation qui n'a pas entraîné de charges exceptionnelles pour votre ligue.

### **4 – L'audit sur les frais de déplacements**

Une mission de contrôle a été réalisée sur l'analyse des frais de déplacements perçus, sur la période de décembre 2014 à mars 2015. La méthode utilisée est celle de l'échantillonnage.

Elle a porté sur :

- La distance entre le domicile et la ligue
- La carte grise du véhicule
- La signature des feuilles de présence
- L'adéquation entre les feuilles de présence et le remboursement des frais kilométriques.

La mission d'audit a abouti à un constat globalement satisfaisant.

Nous vous remercions de votre attention. Cette mission est assurée également avec Thierry MINIER.

## 9. Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes par Patrick MESSUS

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association Ligue Atlantique de Football tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau exécutif. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Subventions » de l'annexe, votre association comptabilise des produits de subventions.

Dans le cadre de ma mission, je me suis assuré de la réalité des subventions comptabilisées et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des conventions de subventions signés entre votre Association et ses financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Merci de votre attention.

## **10. Approbation des Comptes**

M. DURAND invite l'Assemblée à se prononcer sur l'approbation des comptes.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 335

Nombre de membres votant « Non » : 32

➤ « oui » majoritaire : 97.66 %

**Conclusion : Validé**

## **11. Présentation du Budget Prévisionnel 2015-2016 par Christophe LE BUAN, Trésorier Général**

### **• Provenance des ressources**

L'ensemble de la provenance des ressources représentent 5 965 K€.

Vous avez sur ce document l'ensemble de leur provenance.  
Nous sommes sur un niveau de l'exercice 2013/2014, hors AG fédérale.

## • Les charges prévisionnelles

Ainsi, en contrepartie de ces ressources, vous avez sur ce second document, la répartition de leurs utilisations.

Là encore, vous noterez le niveau des dépenses pour l'organisation des AG 2015 et d'Horizon Bleu.

Approbation du budget

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 366

Nombre de membres votant « Non » : 36

➤ « oui » majoritaire : 97,43 %

**Conclusion : Validé**

## 12. Présentation du Car Podium *par Jacky CORDUAN*

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais vous présenter un nouvel outil que nous avons depuis quelques mois à la ligue, un outil qui rentre dans un contexte particulier car en juin prochain nous allons organiser en France l'EURO 2016.

C'est un évènement exceptionnel, une occasion sans doute unique de mettre dans la lumière tout ce qu'est le football français et tout ce que fait le football français.

L'Euro doit également être utilisé comme un accélérateur des projets et des évolutions en cours dans le but de faire évoluer le football français et faire de l'Euro en quelque sorte une fête.

Pour ce faire, trois axes sont affichés : accompagner le développement et la structuration des clubs, accompagner et valoriser les animations locales, et assurer la promotion de l'évènement.

Je m'attarderai plus précisément sur le volet Accompagner et Valoriser les animations locales.

Oui mais comment ?

La F.F.F. a décidé de doter chaque ligue d'un car podium : outil indispensable de communication et valorisation du football. Ainsi il nous est permis, il vous est permis d'avoir accès, dans vos organisations, dans vos opérations de promotion, de la plus modeste à la plus ambitieuse, d'un outil de supports promotionnels.

### **Mise à disposition**

Le car podium a été livré à la Ligue Atlantique début Juin 2015, juste avant l'Assemblée Générale de la LFA et de l'Assemblée Fédérale de la F.F.F.

Des 1ères utilisations ont déjà été enregistrées par la Ligue et/ou les districts.

Cette Assemblée Générale du 31 octobre marque donc le départ, la possibilité pour vous toutes et tous de l'utiliser.

### **Matériels répertoriés**

Le car podium est équipé :

- D'un podium, d'un escalier escamotable, d'un volet de protection
- De matériel de sonorisation : hauts parleurs, enceintes, micros HF, ampli
- De matériel vidéo : écran Led
- De matériel électrique : éclairages extérieurs + groupe
- De matériel de communication : oriflammes
- De matériel éducatif : ballons, cônes, plots...

### **Utilisation**

Les modalités d'utilisation du car podium ont été confiées à un groupe de travail composé d'un représentant de chaque District. Pour la Loire Atlantique, Sébastien DURET. Pour la Vendée, Gérard GADE et pour le Maine et Loire, Jean Baptiste AUGEREAU. Pour la Ligue, Alain DURAND, Philippe LESAGE, David CADIOU et moi-même.

A rejoint ce groupe de travail, début septembre, Guillaume BABU.

### **Humaine**

Le souhait 1<sup>er</sup> du groupe de travail a été de favoriser la mise à disposition du car podium pour vous, les clubs. La contrainte humaine devait donc être anticipée. Ainsi, il a été décidé de faire appel à un volontaire en service civique pour assurer cette mission de mise à disposition du véhicule.

Concrètement, pour vous les clubs, ceci veut dire quoi ?

Guillaume, volontaire en service civique depuis le 14 septembre, assure le déplacement du car podium de la ligue (lieu de stationnement) sur le lieu de la manifestation, prend en charge avec une personne du club et/ou du district le montage et le démontage du car podium.

### **Matériel**

Une fois installé, le car podium est à disposition du demandeur.

Le matériel cité précédemment est donc à votre disposition.

Il peut également être mis en fonction de la nature de votre utilisation du matériel pédagogique (action en milieu scolaire) d'animation (beach vert), etc.

### **Coût**

Outre la mise à disposition humaine, le groupe de travail a souhaité mettre en place un financement attractif.

La proposition faite et validée par le Comité de Direction pour la présente saison 2015/2016 est la suivante :

Pour les 3 districts : 3 utilisations gratuites pour cette saison

Pour les clubs : 1 utilisation gratuite

Ensuite chaque utilisation sera facturée 50 €. A la charge du club, il restera toujours les frais de péage et la restauration du volontaire en service civique. Les frais à la charge des utilisateurs seront facturés et directement débités sur le compte du district ou du club.

### **Point de vigilance**

L'utilisation du car podium est certes destinée à la valorisation du football et de toutes les très belles actions que vous menez au quotidien, et elles sont nombreuses. Néanmoins il vous faudra prendre en compte certains aspects et règles avant chaque utilisation.

### **Réservation**

Avant chaque utilisation, il vous faudra remplir une demande de réservation.

Cette demande sera disponible sur le site. Une priorisation des réservations est déjà établie : demandes Ligue, puis Districts et enfin les clubs. Nous favoriserons également les premières demandes afin de permettre à un maximum de clubs d'utiliser le car podium. Dès que votre réservation sera formulée, vous recevrez un accord.

### **Emplacement**

Le car podium est un véhicule qui nécessite un emplacement conséquent. Le montage du podium plus les accès demandent de prévoir la mise à disposition de ganivelles. Prévoir également un emplacement proche d'une arrivée électrique.

Comme il s'agit d'un outil de valorisation, pensez à bien le mettre en évidence sur vos manifestations.

### **Responsabilité des clubs**

Vous l'aurez compris, la responsabilité des clubs, compte tenu des propos précédemment tenus, est très limitée.

Pour autant, les clubs devront s'engager en cas de détérioration volontaire de matériel à le rembourser, de respecter le nombre de personnes présentes sur le podium et de respecter les préconisations d'utilisation du volontaire en service civique, etc.

En conclusion, je remercie tous les membres du groupe de travail avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à échanger, construire et mettre en place ce projet.

Maintenant, je pense que vous les clubs, mais aussi vous MM. Les Présidents de districts, MM. Les techniciens vous avez la possibilité de prendre la pleine possession de cet outil de communication, de valorisation du football, pour que demain encore plus qu'aujourd'hui, vous puissiez mettre en avant toutes vos belles initiatives et que ce car podium soit générateur, sur son passage, d'animations festives et sportives.

Avec Guillaume, nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations ou questions.

### 13. Partenariat FFF – AFM TÉLÉTHON par Philippe LESAGE

Bonjour à tous,

Je vais vous présenter AFM TEHETHON partenariat signé à NANTES en juin 2015 lors de l'Assemblée Fédérale. La Fédération Française de Football est partenaire officiel du Téléthon 2015 prévu les 04 et 05 décembre. L'Association Française contre les Myopathies et la FFF s'associent pour donner encore plus de vie au TÉLÉTHON 2015 dans les territoires. Pour ce faire l'opération « TEL EST TON FOOT » voit le jour.

#### **Les étapes majeures de « Tel est ton Foot »**

Préconisations : 1 – Identification d'un référent

Le club peut s'associer au TELETHON de trois manières différentes : en lien avec la Ligue ou le District, en lien avec sa commune, ou bien de manière indépendante.

Dans tous les cas, le club est invité à identifier une personne référente « Tel est ton foot » pour faire le lien avec les adhérents et partenaires du club ainsi que, si nécessaire, l'équipe de coordination AFM TELETHON locale.

#### **Identification de la manifestation retenue :**

Activités « football » : concours de dribble, concours de tirs au but, tournoi interclubs, tournois des amis ou des familles, concours du match le plus long, concours de jongles...

Activités « hors football » : buvette spéciale, soirée à thème, vestes de produits Téléthon, stand maquillage, repas, don du club, urne « téléthon » présente lors d'une manifestation.

« Tel est ton foot » a pour objectif de collecter des fonds. Nous vous suggérons donc de demander une participation financière au public et l'aide de vos partenaires locaux pour diminuer les coûts d'organisation et participer à la collecte.

Quand : le week-end du Téléthon les 4 et 5 Décembre prochain. Rassurez-vous votre club peut organiser son action jusqu'au 18 décembre 2015.

Une opération notamment prévue lors du 8<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France ce même week-end avec 2 € collecté sur chaque billet sera reversé au Téléthon.

#### **Inscrivez votre club auprès de la FFF : [WWW.TELETHONFOOT.FR](http://WWW.TELETHONFOOT.FR)**

Il est important que votre manifestation fasse l'objet d'une déclaration sur la plateforme AFM-FFF dédiée. Cette interface web simple et pratique vous permettra de signaler votre projet de manifestation à la FFF et de bénéficier des outils de communication (communiqués pour votre site internet, affiche, bannière numérique...) mis à votre disposition dans le cadre du partenariat AFM-FFF.

Bonne fin d'Assemblée Générale.

### 14. Remise distinctions par Alain DURAND Président

#### ➤ Distinction Ligue

##### **Médaille d'OR de la LIGUE**

- René DEGENNE : Vice-Président du FC NANTES

#### ➤ Distinctions Fédérales

##### **Médailles d'ARGENT FFF**

- Florence AUDOUIN : membre du Comité de Direction chargée de la Féminisation
- Luc BRUNEAU : membre du Comité de Direction chargé de mission Finances

- Jacky CORDUAN – Membre du Comité de Direction Chargé des actions citoyennes
- Didier ESOR : Pilote Pôle CIFFA
- Mickaël FARDEAU (excusé) – Président de la CR Arbitrage
- Gilles FOURAGE – Membre du Comité de Direction chargé de l'Animation territoriale
- Philippe LESAGE – Vice-Président en charge du pôle Marketing
- Yannis MERCIER – Membre du Comité de Direction chargé de la valorisation du bénévolat

#### **Médailles de VERMEIL FFF**

- Christophe CHAGNEAU – Président de la C.R. Contrôle des Clubs
- Jacky FUSILLIER – Membre de la CR Appel de Discipline
- Chantal MICHAUD – Membre de la CR Féminisation

#### **Médailles d'OR FFF**

- Gérard BESSON – Membre de la CR Contrôle des clubs
- Jean-Luc MARSOLLIER – Secrétaire Général de la L.A.F.

#### **Plaquette de BRONZE FFF**

- Michel THARREAU (excusé) – Membre de la CR Discipline

### **15. Pause**

Durée : 15 minutes.

### **16. Reprise de séance**

Début de la 2<sup>ème</sup> partie de l'Assemblée Générale.

### **17. Discours de M. Alain DURAND, Président de la Ligue**

Messieurs les Elus,  
Mesdames, Messieurs les Présidents  
Messieurs les Dirigeants  
Messieurs les Joueurs  
Messieurs les Arbitres, les Techniciens

Chers amis,

A l'occasion d'une assemblée générale, il est d'usage de procéder à quelques remerciements.

- Merci tout d'abord à vous tous pour la confiance que vous nous témoignez.
- Merci à ceux qui, parfois après des décennies au service du football, ont décidé de prendre un peu de recul.
- Merci à ceux, qui ont décidé d'aller plus haut en prenant de nouvelles responsabilités.
- Merci aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont cette saison fait honneur à la Ligue

Il m'appartient de faire un point rapide sur notre Football et son environnement, puisque j'ai déjà eu l'occasion de faire un retour sur la saison écoulée précédente.

Je le ferai autour des valeurs qui sont identifiées notamment dans le Programme Educatif :

Plaisir, Respect, Engagement, Solidarité, Territorialité

La France traverse une crise économique et sociale qui se prolonge. Plus encore, une crise de confiance : en elle-même et en ses institutions.

Les Français attendent lisibilité, sincérité et clarté. Ils attendent surtout des résultats concrets, principalement sur l'emploi. Les citoyens que nous sommes doivent retrouver des raisons d'espérer pour donner du sens et améliorer le quotidien.

Dans un monde en mutation, la réforme territoriale et la nouvelle étape de la décentralisation n'auront de sens que si elles permettent de mettre en mouvement toutes les énergies. Elles auront entre autres des conséquences économiques par le transfert de certaines compétences. Notre Football est toujours capable de séduire et d'évoluer positivement en rassemblant toujours plus de licenciés, et de prendre toute sa place dans le monde associatif.

Conscients des enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels ils doivent répondre, vous les Clubs vous vous impliquez dans le territoire autour d'actions pertinentes et adaptées.

Le Football place sa responsabilité sportive et sociale au cœur de ses préoccupations et témoigne de la solidarité autour d'actions en direction du monde associatif.

## **1- PLAISIR FOOTBALL (Toujours 1<sup>er</sup> Sport en France)**

La popularité du Football, toujours le 1<sup>er</sup> sport en France ne semble pas se tarir, touchant chaque saison de nouveaux publics issus de milieux différents.

Parce qu'il est simple à pratiquer, attractif pour toutes les générations et toutes les couches sociales, le Football continue à susciter intérêt et passion.

Il est sans conteste le sport universel et le plus populaire. Des règles simples

La possibilité de jouer partout avec presque rien, la joie à portée de main, de se vivre champion le temps d'une partie.

Le nombre de licenciés progresse légèrement à nouveau cette saison mais actuellement nous sommes en retard sur le Football d'Animation.

Il n'y a qu'un seul Football et c'est le plaisir du jeu qui est et doit rester le trait commun à tous les pratiquants.

Le Football est un jeu, d'abord un jeu, toujours un jeu.

Même si aujourd'hui les déviances et les menaces rôdent autour de lui.

Tout le monde est égal devant le jeu. Et chacun en reçoit à la juste proportion de ce qu'il lui apporte.

Autour du jeu, les missions sportives, éducatives et citoyennes des Clubs doivent constituer le socle du schéma des pratiques.

Formateur et élément de motivation pour les pratiquants, le principe de compétition ne doit pas être pour autant une fin en soi.

Raison de plus pour mettre le plaisir au centre du jeu comme au centre des débats participant au développement personnel de nos jeunes.

## **2 – RESPECT**

Dans une société où l'individualisme se dispute à l'égoïsme, où la violence et la contestation sont pour certains les seuls moteurs de reconnaissance.

La violence au cours ou en marge des matchs à travers les altercations physiques ou verbales sont de plus en plus nombreuses lorsque l'on n'assiste pas à des affrontements.

On aura beau égrener les rapports, compter les coups, faire de la litanie, cela ne réglera pas les problèmes.

Posons-nous plutôt les bonnes questions ? Face à l'intolérable quelle est la responsabilité du Football ? Oui il peut y avoir quelques débordements inadmissibles de certains qui se permettent les analogies les plus primaires et des comportements les plus méprisables.

Non ce n'est pas le Football qui crée la violence. La violence s'invite au stade dans les salles, malheureusement comme dans les lieux où se crée des rassemblements.

Faire le procès du football pour incitation à la violence nous semble totalement inapproprié.

C'est pour cette raison que les instances sont inflexibles aux cotés des pouvoirs publics.

Seulement voilà : le football à une obligation d'exemplarité. Il est donc essentiel que tous les acteurs œuvrent la main dans la main pour inscrire dans le marbre l'une des valeurs essentielles du sport, qui est aussi le seul ciment d'une société civilisée, je veux parler du Respect.

Respect des lois, des règlements, des lois du jeu du football, mais respect de l'autre, adversaire, Arbitre et Dirigeant.

### 3 – L'ENGAGEMENT

C'est une tendance, un besoin, ancré au plus profond de nos sociétés, que de se regrouper par affinités, pour partager une même passion, vivre ensemble une aventure ou relever un défi.

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action en direction d'autrui en dehors de son temps professionnel et familial.

Dans une économie fragilisée, dans un contexte social enclin à l'individualisme, devant l'usure liée aux évolutions sociétales et comportementales, le bénévole tend à se démoraliser et à se démobiliser.

Que n'avons-nous pas entendu un peu partout ? Quand notre génération arrêtera, qui nous remplacera ?

Il est acquis à ce jour que le bénévole d'aujourd'hui et celui de demain n'auront plus le même profil ni les mêmes compétences et peut être encore moins les mêmes motivations

Et tout est à imaginer pour le bénévole de demain, tant pour son recrutement que pour les missions à lui confier pour le fidéliser.

Les bénévoles sont la clé de voûte du Club amateur.

Le nombre de Bénévoles progresse + 500 licenciés

Quelles sont les principales missions qui peuvent être confiées :

- Missions éducatives
- Missions Techniques
- Missions Administratives
- Missions de formation

En s'appuyant sur ses motivations

En s'assurant que ses droits soient respectés

En favorisant son intégration au sein du Club

En lui proposant des formations

En lui permettant de participer à des évènements festifs

En rendant hommage à son action et ses missions

Tout l'édifice du Football repose sur le Club, authentique outil d'intégration et d'insertion dont sa défense et sa valorisation doivent être au cœur des préoccupations : Accueillir – Former – Fidéliser - Pérenniser.

Notre ambition doit être d'encourager et d'intégrer au sein des Clubs les différentes demandes qui permettent de toucher de nouveaux publics tout en prenant en considération la nature de leur besoin et de leur disponibilité.

### 4 – SOCIAL - UN SPORT QUI RAYONNE AU-DELA DES TERRAINS

L'influence de notre Football passe par les performances de nos équipes nationales ou celles des Clubs dans les Compétitions Nationales.

Mais il s'exprime aussi au-delà des terrains par la dimension sociale et citoyenne qu'il a acquise.

Dans une société de plus en plus individualiste et égoïste où se raréfient les opportunités du « vivre ensemble », le rôle social et citoyen doit être reconnu et conforté.

La pratique du Football constitue un outil incontournable de cohésion sociale et de promotion de la citoyenneté.

Nous avons tous déploré récemment que notre engagement soit terni par des images négatives.

C'est Face à ce constat que le programme éducatif qui vous est proposé tend à consolider les valeurs qui unissent le monde du Football.

Le programme éducatif s'organise autour de la double identité du Club qui constitue à la fois un lieu de pratique et un lieu de partage. PLAISIR – RESPECT- ENGAGEMENT- TOLERANCE-SOLIDARITE.

Ce projet et votre engagement doivent accompagner tous nos jeunes licenciés dans leur construction d'hommes et de femmes au-delà de la simple progression sportive.

Ce programme est conçu comme une boîte à outil qu'il vous appartient d'utiliser au gré de vos besoins. Il comprend des messages simples et adaptés aux différentes catégories de jeunes.

Ces messages éducatifs seront mieux compris et admis s'ils sont portés par l'encadrement et les bénévoles des Clubs.

Par les actions à caractère social et éducatif, nous nous inscrivons également sur la thématique du Développement Durable.

Le Football place sa responsabilité sportive et sociale au cœur de ses préoccupations et témoigne de la solidarité autour d'actions en direction du monde associatif.

## **5 - LA REFORME TERRITORIALE**

Elle s'inscrit dans la loi du 16 janvier 2015 qui vise à fusionner certaines régions.

Il ressort par ailleurs de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République que la compétence du sport demeurera une compétence partagée entre les différents niveaux des Collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale ont été présentées et validées par le Conseil des Ministres en avril 2015.

Il convient désormais de tirer les conséquences de cette nouvelle organisation sur l'organisation territoriale de notre Fédération.

Le Code du Sport pose le principe général de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation fédérale.

Il résulte donc des dispositions du Code du Sport que la Réforme Territoriale a nécessairement un prolongement dans l'organisation territoriale de la Fédération.

S'agissant du niveau Régional, il convient de faire coïncider le ressort territorial des Ligues avec celui des Directions Régionales de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

### **Les contours de la réorganisation territoriale pour les fédérations sportives**

La réorganisation territoriale au niveau régional devra être « calquée » sur les nouvelles régions françaises. Pour nous rien de changé.

Une réorganisation régionale devra être effective fin 2016 ou plus tard au 31 mars 2017, date à laquelle les nouvelles instances dirigeantes régionales et fédérales devront avoir été élues.

Un interlocuteur unique au niveau régional et départemental. Incitation à se conformer à la règle un département = un district, une région = une ligue.

### **Quels sont, quels seront les impacts ? La réforme territoriale aura des impacts à tous les niveaux**

- Au niveau Fédéral effectivement par une réforme des statuts à prévoir
- Au niveau des ligues, les ligues à mener à se rapprocher et c'est notre cas, pour notre région il y a la ligue Atlantique et la Ligue du Maine, donc nous serons amenés à nous rapprocher et définir une nouvelle gouvernance
- Concernant les districts le schéma est beaucoup plus clair, pour notre ligue et la ligue du Maine, puisque nous avons le découpage conforme en ce qui concerne un département = un district

### **Quelles sont les échéances ?**

Un calendrier prévisionnel est établi avec quelques échéances clés à savoir :

- En mai 2016 il faudra que les statuts et les règlements de la Fédération soient figés
- En juin 2016 également les statuts des districts
- En septembre 2016 : Assemblée générale de la ligue pour le vote des nouveaux statuts
- En Octobre 2016 : Election électorale des districts
- Et décembre 2016 voir Janvier 2017 : Election donc électorale en ligue ou des ligues

De ce fait l'assemblée générale programmée pour Juin 2016 sera reportée de 6 mois pour atteindre Décembre 2016.

### **Cette réforme territoriale quelle organisation et quel fonctionnement ?**

- Tout d'abord un comité de pilotage fédéral
- Un comité de pilotage au niveau de chaque ligue
- Et des groupes de travail pour des thématiques précises

Un comité de pilotage a été mis en place entre la ligue Atlantique et la Ligue du Maine ; celui-ci se compose de 11 membres - 6 en Ligue Atlantique et 5 en Ligue du Maine.

L'objectif de ce pilotage est de définir le cadre du rapprochement, réaliser un état des lieux, valider les orientations de la future ligue et préparer les décisions qui seront proposées aux Conseils ou Comité de Direction de chaque Ligue.

### **Les thématiques (selon les préconisations FFF)**

Le comité de pilotage en a défini 5 à savoir :

- 1 – La gouvernance et statuts
- 2 – L'organisation administrative ressources humaines et bénévoles
- 3 – Les finances – patrimoine – Juridique –
- 4 – Sportif – Arbitrage
- 5 – Formation et accompagnement des clubs

La fréquence des réunions sera mensuelle.

A ce jour, je ne peux vous donner d'autres informations puisqu'un séminaire des Présidents des collèges Districts - Ligues et 3ème collège qui se déroulera les 13 et 14 Novembre à Paris dont l'ordre du jour portera essentiellement sur la réforme et sous la forme d'ateliers auxquels participeront les élus concernés.

### **CONCLUSION**

Pour conclure simplement, nous sommes toujours le 1<sup>er</sup> sport collectif de la région par le nombre de pratiquants. Notre discipline devra maintenir son 1<sup>er</sup> rang par la qualité des valeurs qu'elle exprime. Notre football devra être une référence aussi bien par la réussite sportive que de sa fonction sociale en raison du travail de fonds effectué dans chaque club et par la qualité du travail accompli par les cadres techniques, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants bénévoles.

Les efforts déployés devront être poursuivis avec la même rigueur si nous voulons nous donner les moyens de financer et d'intensifier les axes de progrès au service des clubs et du football. Dans le cadre du rapprochement, notre défi collectif sera d'innover, d'inventer de nouveaux rapports entre les centres de gestion et les clubs, donc de réinventer une autre manière de travailler ensemble, plus ouverte sur l'extérieur par l'implication des centres de gestion et des clubs dans les choix qui nous concerneront.

Une responsabilité qui favorisera une exigence collective porteuse d'ouverture réciproque, de dynamisme de développement et d'enrichissement pour préserver l'avenir et mettre en avant nos valeurs fondamentales et en promouvoir une vision citoyenne.

Ensemble portons les ambitions de demain :

- Rassemblons nos forces et nos valeurs
- Organisons la Contribution Participative
- Adhérons à une Politique sportive cohérente et lisible
- Accompagnons Consolidons les Clubs, Cellules de Vie du Football
- Ouvrons notre Football aux évolutions de notre Société
- Rationalisons les Moyens de nos Structures
- Consolidons l'unité et la solidarité du Football Régional
- Affirmons notre rôle social et citoyen

POUR REUSSIR ENSEMBLE

Il n'y a jamais une route, un seul destin pour y parvenir.

Le destin, c'est avec ses propres mains et ses idées qu'on le construit.

Enfin, il y aura L'EURO dans toute la France en juin prochain : ALLEZ LES BLEUS !

## **18. Discours de Monsieur Yannick SUPLOT, Président du Comité Régional Olympique et Sportif**

Bonjour à toutes et tous, M. le Président,

C'est un grand plaisir d'assister à votre Assemblée Générale. C'est la première fois que j'y assiste en tant que président du CROS et je constate que le football est toujours en vitalité galopante dans cette région, 1<sup>ère</sup> région la plus sportive de France et vous y êtes un élément fondamental. Fondamental bien évidemment en termes d'effectifs et aussi en termes de résultats sportifs, exemples proposés dans le rapport d'activités.

Je tiens à féliciter la présentation des comptes. C'est un exercice difficile et j'ai apprécié parce que n'importe qui peut comprendre et repartir avec des informations très claires et constater la vitalité, la santé de votre ligue.

Le foot développe les valeurs. Il est garant des valeurs et il joue un rôle de socialisation puisque le sport est un élément fondamental pour l'équilibre de notre société.

Vous faites de nombreuses actions tous les dimanches, week-end, pendant les vacances et c'est important de toujours être présent sur le terrain.

Un challenge important vous attend, notamment la réforme territoriale. Je suis persuadé qu'avec les gens de qualité qui occupent aujourd'hui les fonctions, cette réunion des deux ligues se passera dans les meilleures conditions et permettra à la Ligue des Pays de la Loire d'affirmer son rang sur le plan régional et national.

Vous avez un temps fort, c'est l'EURO. On essaiera nous aussi d'appuyer et de défendre le plus haut possible cette organisation qui va encore marquer l'organisation à la française. Et puis bien évidemment on ne peut que vous féliciter par rapport à votre engagement dans le développement de l'emploi. C'est une problématique importante que chacun mette la main à la pâte me semble fondamental.

Pour terminer, le CROS, peu de gens le connaissent aujourd'hui. Notre volonté, c'est de faire avancer cette idée. J'ai décidé de rencontrer sur le mois de novembre l'ensemble des ligues adhérentes, qu'elles soient olympiques ou non. Pour échanger avec elles, faire en sorte que le mouvement olympique soit plus impliqué dans la vie des ligues et qu'on sache véritablement à quoi l'on sert, ce que l'on peut apporter, ce que l'on attend de nous, faire évoluer le mouvement olympique sportif en Pays de la Loire.

C'est aussi un moyen pour moi d'affirmer la reconnaissance du foot dans le CROS puisque depuis de nombreuses années il était difficile de vous avoir dans notre comité directeur. J'ai donc pris avec mon comité directeur la décision d'associer l'un de vos membres dans le comité directeur et la validation sera faite lors de l'Assemblée Générale au mois de Mars.

Je rappelle que la région des Pays de la Loire est la 1<sup>ère</sup> région la plus sportive de France, que nous travaillons surtout ce qui est Sport Santé. Et là, vous êtes impliqués dans cette thématique et bien évidemment notre volonté, avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, c'est de travailler ensemble notamment dans cette nouvelle thématique : défendre le rôle du sport citoyen.

Je terminerai en vous disant, comme vous, je rêve des jeux 2024.

Merci.

## **19. Discours de Monsieur Joël SOULARD, Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire**

Bonjour à tous,

M. Le Président, merci de votre invitation à cette Assemblée Générale.

Merci aussi de me donner la parole car pour moi ce sera ma dernière Assemblée Générale, non seulement de la ligue Atlantique de football, mais des ligues sportives puisqu'on arrive en fin de mandat. Ces 5 années de travail avec vous se terminent et je suis heureux de la faire avec la discipline sportive la plus représentée dans notre région.

Car j'ai été footballeur et, petit clin d'œil, merci d'avoir mis dans la rétrospective la première image avec mon club d'origine. Ce n'est pas anodin et c'est un peu d'humour. Le passage dans un club quand on est jeune, ça permet aussi de vous former et cela a une incidence sur le reste de votre vie. Je remercie mon club de foot ou mon club

de handball. J'ai appris durant toutes ces années de jeunesse à pratiquer le sport, mais aussi à apprécier le mieux vivre ensemble, parce que c'est ce que vous permettez, vous, les bénévoles dans les clubs tous les jours.

Je voulais vous remercier pour le travail que vous effectuez, un travail bénévole. L'ensemble des dirigeants du comité directeur et comme l'ensemble des dirigeants des clubs, bénévoles, qui vous impliquez tous les jours pour faire avancer votre discipline. Je dois le dire, ce n'est pas simple de gérer un budget de 6 millions d'euros pour une association. C'est beaucoup d'investissement. Je pense que l'ensemble des clubs représentés vous en remercie puisque les votes étaient quasiment à l'unanimité, que ce soit les rapports d'activités ou les rapports financiers.

Je vous avais parlé, M. le Président, du renouvellement des bénévoles. Quand on va dans les assemblées générales, au niveau des associations, c'est toujours le même discours : il n'y a plus de bénévoles. En vérité, il y a toujours autant de bénévoles. Le bénévolat est différent. Il évolue avec la société. Je crois qu'il y a toujours autant de femmes et d'hommes qui ont envie de s'investir dans des associations sportives ou autres. Il faut faire en sorte de bien les accueillir, de les former, de faire évoluer ce bénévolat. Ce n'est plus le même que celui que l'on a pu connaître. Cela reste toujours important et c'est ce qui fait fonctionner l'ensemble du sport, toutes disciplines confondues, dans notre région.

Quelques mots sur le sport en région et puis pour revenir sur la réforme territoriale. Comme l'a dit Yannick SUPLOT, première région la plus sportive de France. En gardant notre périmètre, on va essayer d'être toujours la première région. Comme c'est au nombre de licenciés rapporté à la population, on a des chances de le conserver. Ce sera dans les objectifs. Mais je crois qu'au-delà du nombre de licenciés, on est la première région en matière de réflexion sportive. On a beaucoup travaillé en ce sens avec la CR consultative du Sport, pilotée à la fois par le CROS, par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale, par la région. Le travail qui a été accompli à travers cette conférence permet d'avancer, de continuer à développer le sport sur cette région.

J'ai en tête la phrase de Jacques AUXIETTE : *«on est toujours plus intelligent à plusieurs»*.

C'est vrai. Les objectifs de cette conférence consultative, c'est de travailler ensemble et de faire évoluer les choses. Avec la sortie du petit livre «Le Service Public du Sport en Région Pays de la Loire », on a bien avancé. On a su, avec tout le milieu sportif, écrire un document qui va permettre aux collectivités de préparer cette compétence partagée. Pour la mettre en œuvre à travers toutes les collectivités, ce n'est pas toujours évident. Le travail qui a été fait par le milieu sportif permettra justement aux élus d'avancer, d'être plus efficaces, avec des moyens qui restent limités mais qui sont toujours conséquents, même si la situation économique est compliquée, difficile. Mais quand on a une volonté politique de maintenir des moyens dans certains domaines, on est en capacité de le faire. C'est ce qu'a fait la Région.

La Région sera toujours à vos côtés, pour préparer avec vous un contrat d'objectif sur la prochaine olympiade, celle-ci se terminant. La Région vous aide à mettre en place les actions que vous souhaitez réaliser.

La Région sera là aussi pour vous permettre de fusionner entre vos deux ligues. C'était une particularité d'avoir deux ligues sur une région. Vous allez réussir ce challenge. Et puis le football, sport universel, continuera à se développer...

## **20. Discours de Monsieur Michel TRONSON, Vice-Président Délégué de la L.F.A.**

Bonjour à toutes et à tous,

Me retrouver ici, c'est de l'émotion et du plaisir.

Je vais essayer, dans mon propos, de me glisser dans les interstices que vous avez laissés sur un certain nombre de dossiers. Tout à l'heure, j'ai retenu en conclusion dans votre rapport d'activités, une invitation à écrire ensemble la saison 2015/2016. La saison 2015/2016 n'est pas une saison banale. Je voudrais rappeler quelques grands axes qui vous concernent directement, vous les clubs.

C'est bien cela l'intérêt principal de tout ce qui est réalisé, que cela corresponde aux besoins et à l'aide apportée aux clubs. Tout d'abord, 2015/2016, c'est la saison où se mettent en place les labels, le Label Jeunes à 3 niveaux, les Labels espoirs, excellence et élite.

Ces labels, c'est d'abord un outil d'aide à la structuration des clubs. Ce sont des références qui permettent à chacun de voir où il en est dans son Projet Club, comment il avance et comment il se situe par rapport à certains paramètres qui ont été définis ensemble.

La genèse de ces labels a été assez chaotique. Aujourd'hui, un large consensus s'est établi là-dessus. Ces labels s'établissent, prennent place cette année et je voudrais vous signaler en particulier que l'outil promis d'auto-diagnostic est opérationnel. Vous pouvez voir où vous en êtes, sachant que les labels sont obligatoires pour les clubs de National, s'ils veulent prétendre à une aide financière.

En ce qui concerne les clubs qui ne sont pas en National, c'est un moyen de valoriser le travail réalisé et un moyen d'imposer le respect à vos interlocuteurs.

L'Euro 2016, ce n'est pas quelque chose de banal. Je parlerais surtout, non pas de l'évènement lui-même, mais de ce qui a été mis en place pour le préparer. La volonté fédérale, et celle de la LFA en particulier, a été de permettre un héritage qui restera le jour où se terminera l'Euro 2016. C'est le programme HORIZON BLEU dont tout le monde a pu prendre connaissance. Le projet Horizon Bleu c'est : sur 2 ans, 37 millions d'euros qui ont été directement à destination du football amateur, 27 millions pour les infrastructures, 5 pour la formation et 5 pour l'animation.

C'est mon engagement un peu particulier à la Fédération, un de mes engagements de faire un petit focus sur la formation. Cela connaît un grand succès. Les bons de formations permettent à des éducateurs d'accéder à la formation presque gratuitement, avec des bons de formation de 50 € par module, jusqu'à 4 modules par éducateur en formation. C'est l'opportunité de former les futurs encadrants. C'est aussi la possibilité pour les dirigeants d'avoir une formation au Projet Club et là, c'est un bon de formation de 75 €. Profitez-en, la source est en train de se tarir. Le succès de cette opération est énorme. Mais je crains qu'on ne puisse pas aller financièrement jusqu'au coup d'envoi de l'Euro 2016.

Je voudrais saluer au passage le succès de l'initiative des Centres Interrégionaux de formation en particulier du vôtre, dont on se plaint, à la Fédération, à vanter les mérites et le fonctionnement, qu'il soit au niveau des élus référents. Je salue Didier ESOR aussi bien que le personnel et les formateurs.

Le programme éducatif, c'est notre fierté. Il nous a permis de rendre les actions lisibles. Aujourd'hui, nous avons des retours positifs. Ministre, Secrétaire d'État ne cessent de citer ce programme pour les autres fédérations. C'est notre passeport de légitimité. Aujourd'hui, on 4 300 clubs ont adhéré. Nous visions, de façon très ambitieuse, 8 000 clubs à la fin de la saison 2015/2016. J'invite les clubs à nous rejoindre, à réfléchir et cela doit être une démarche volontariste.

La feuille de match informatisée va faire évoluer beaucoup de choses. Elle se déploie en ce moment. Elle va ouvrir demain d'autres chantiers de simplification et en particulier les licences.

La réforme territoriale : je voudrais ajouter quelques mots. Simplement vous dire que cette réforme territoriale, il faut la prendre comme une chance, une chance de faire évoluer les états généraux. La réforme territoriale nous offre des chantiers complexes mais aussi une chance de repenser notre façon de gouverner, d'organiser nos compétitions et de répondre peut-être mieux au grand écart fait par nécessité entre les problèmes économiques, la défense de la planète qui nous incite à limiter les déplacements, et cette augmentation de territoire de compétence.

La résolution de ce grand écart va nous conduire à revoir nos compétitions dans un sens plus pertinent. Il faut savoir qu'au niveau fédéral, les intentions de la FFF, c'est d'être aux côtés des ligues et districts qui doivent se rapprocher. Là où il y a deux ligues, il faut construire ensemble quelque chose de nouveau. On va devoir apprendre que le football ne nous appartient pas, - nous sommes ses serviteurs -, apprendre à dire « nous » plutôt que « je », à mettre certains égos de côtés et construire le football de nos enfants et petits-enfants.

Le grand enjeu de cette réforme territoriale, cela va être de la réaliser dans le temps, patiemment, dans le respect des gens. Je pense aussi bien aux salariés et à vous, les clubs. Je pense que vous, les clubs, vous ne serez pas directement impactés par cette réforme. Ça ne va pas changer votre quotidien. Ceux de ma génération qui se souviennent : en 1967, on a quitté la Ligue de l'Ouest pour créer la Ligue Atlantique et la Ligue du Maine, cette évolution s'est faite sans traumatisme. Vous serez tenus au courant des avancées de cette réforme.

Il convient de ne pas aborder cette réforme dans la crainte ou une attitude restrictive. Au contraire, on a un beau chantier à réaliser et un beau challenge à relever. Une fois encore, je fais confiance à tous les acteurs pour que, dans quelques années, on se félicite de cette évolution nécessaire.

Monsieur Alain DURAND remercie Michel TRONSON.

La modification réglementaire va porter sur l'article 73 des Règlements Généraux de la L.A.F.

➔ **Article 73 des règlements Généraux de la L.A.F (applicabilité au 01.07.2016).**

«L'article 73 des Règlements Généraux porte sur les groupements.  
Le Comité de Direction du 6 juillet dernier a mis en place un groupe de travail afin de formuler des aménagements concernant les Groupements de Jeunes, avec un objectif d'uniformisation entre les Centres de Gestion.  
Le Groupe de Travail a rendu ses conclusions suite à deux réunions et a notamment proposé que les groupements de jeunes intègrent dorénavant l'ensemble des catégories U14 à U18.  
Il a également évoqué la question de l'autorisation des Groupements de Jeunes pour les clubs en DH. Le Comité de Direction, notant que les groupements de Jeunes étaient autorisés au niveau supérieur, vous propose de les autoriser pour les clubs de DH. A noter, le FC MONTAIGU a également formulé un vœu en ce sens.

Je vous invite à passer au vote.

Résultats du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 278

Nombre de membres votant « Non » : 81

➤ « oui » majoritaire : 94.04 %

**Conclusion : Validé.**

➔ **Article 66 des règlements Généraux de la L.A.F (applicabilité au 01.07.2016).**

Il nous appartient de tirer les conséquences de ce vote sur l'article 66, qu'il convient d'amender à la marge, en permettant notamment aux clubs d'accéder ou d'évoluer en DH en étant en groupement avec 36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes. »

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 270

Nombre de membres votant « Non » : 45

➤ « oui » majoritaire : 96.58 %

**Conclusion : Validé.**

## 22. Evolution des obligations d'encadrement par Frédéric BODINEAU D.T.R.

Frédéric BODINEAU présente le projet d'évolution d'encadrement de banc de touche chez les seniors et les trois propositions :

### Projet d'évolution d'encadrement seniors



| SENIORS                        | 1 <sup>er</sup> JUILLET 2015<br>Existant | 1 <sup>er</sup> JUILLET 2016<br>Proposition A | 1 <sup>er</sup> JUILLET 2016<br>Proposition B | 1 <sup>er</sup> JUILLET 2016<br>Proposition C |
|--------------------------------|--|---|---|---|
| DH                             | D.E.F. ou B.E.F.                         | B.E.F.  | B.E.F.  | B.E.F.  |
| DSR                            | B.E.E.S. 1 <sup>o</sup> ou<br>B.E.F.     | B.E.F.  | B.E.F.  | B.E.F.  |
| DRH                            | /  | B.E.F.  | B.E.F.  | B.M.F.  |
| PH                             | /  | CFF3  | B.M.F.  | CFF3  |
| + haut niveau<br>départemental | /  | CFF3  | CFF3  | CFF3  |

#### Question de M. Hervé LANSIAUX, de Murs Erigné

« Frédéric, tu nous parles de l'évolution d'encadrement. Ce projet est accompagné de sanctions. Ces sanctions, tu n'en parles pas. On ne peut pas, nous clubs amateurs de ligue et de districts, accepter. Je n'accepte pas qu'on mette un niveau de sanction aussi élevé pour les clubs. Comment, au moment où les collectivités locales se désengagent ou diminuent leurs subventions, au moment où c'est difficile d'avoir des mécènes, des sponsors qui hésitent à s'engager ou envisagent de réduire ou même de s'arrêter, comment voulez-vous que l'on supporte une sanction financière ?

Pour les équipes seniors qui ne seront pas couvertes, cela représenterait une somme entre 950 et 1615 €. Car c'est sur 19 rencontres avec le calendrier actuel. Comment, sportivement, une équipe peut supporter de perdre 19 points à la fin de la saison sans descendre. Autant la faire descendre dès le début de la saison. Alors, on ne peut pas accepter cela et j'espère bien que l'on n'acceptera pas. »

#### Monsieur Alain DURAND prend la parole :

« Ce qui vous est proposé, c'est simplement le projet d'évolution d'encadrement de banc de touche. Il ne vous est pas proposé aujourd'hui de voter sur les sanctions sportives ou financières. Il serait prématuré de voter sur ces deux points, tout simplement car aujourd'hui, comme on vous l'a dit, nous sommes dans une phase de réflexion de rapprochement entre deux structures. Nous serons obligés, à un moment donné, d'harmoniser nos pratiques et nos règlements. Aujourd'hui, ce qui vous est proposé, c'est pour une application qui est peut-être prématurée parce que c'est 2017/2018. D'ici là, le rapprochement sera passé et ce sera l'occasion de nous retrouver pour mettre en exergue et vous présenter effectivement ces modifications réglementaires. Je demande à l'assemblée aujourd'hui que le point des sanctions ne soit pas mis à l'ordre du jour du vote. Je répète, c'est simplement le projet d'évolution d'encadrement de banc de touche, mais sans les sanctions sportives et financières. »

#### Intervention de Ludovic HELIAS

« Effectivement on a eu le PowerPoint avec les règlements financiers avec un petit encart « application au 1<sup>er</sup> Juillet 2017 ». Donc, sachant que les ligues vont fusionner, est-il de bon ton de nous proposer un projet qui ne sera peut-être pas validé dans l'autre Ligue ? Est-ce qu'il sera validé par les deux ligues ? On n'est pas sûr.

J'ai fait des recherches sur le site de la F.F.F. : ce projet émane des éducateurs. Ce projet, à l'origine, est essentiellement destiné aux équipes de DH et de DSR et n'est absolument pas fait pour les autres équipes. Par contre, comme à la F.F.F. ils sont gentils, ils donnent l'autorisation aux assemblées générales de Ligue, en ce qui concerne les clubs participants des championnats et coupes de leur territoire, de rendre plus contraignante cette disposition. On n'est donc pas obligé de voter cela, d'autant plus que si on reprend la présentation faite par

Frédéric au mois de juin avec les tableaux correspondant aux différentes équipes qui n'étaient pas en réglementation en vigueur, j'ai fait un petit calcul. On a aujourd'hui 320 clubs qui peuvent être pris en compte par ce projet d'évolution. Aujourd'hui, seulement 159 clubs rentrent dans les clous à la date du mois de juin. Qu'on soit bien d'accord, si le règlement financier que vous demandez est accepté, cela fera par week-end une rentrée d'argent de 7275€ pour la ligue, ce qui représente sur 22 rencontres 160 000 € par an d'amendes supplémentaires à rentrer à la Ligue. Je ne l'ai pas inventé. J'ai pris ce que vous avez formulé et j'ai fait les calculs. Maintenant, vous, les clubs, vous faites ce que vous voulez mais ce projet est inadmissible, d'autant plus qu'on nous impose quelque chose qui aujourd'hui au niveau de la F.F.F. ne nous est pas imposé.

Que tu vendes ta boutique Frédéric et tes stages de formations - la formation, elle est prioritaire à mon avis au niveau des jeunes, si on n'a pas de formation au niveau des jeunes, on n'aura pas nos footballeurs de demain – Maintenant, imposez cela aux clubs aujourd'hui avec ce qui passe au niveau des deux Ligues, ce n'est pas sûr que ce soit le bon moment. Merci »

Après quelques échanges, le Président Alain Durand propose à l'assemblée de reporter purement et simplement ce projet.

Un vote est donc ouvert sur le report du projet.

### **Report projet Encadrement Banc de Touche**

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 794

Nombre de membres votant « Non » : 411

- « oui » majoritaire : 65.89 %

**Conclusion : Validé**

## **23. Examen des vœux, par Georges JOUY Vice-Président de la L.A.F.**

### **Vœu N° 01 – FC MONTAIGU**

Modification de l'article 66 des Règlements Généraux de la L.A.F.

Demande du porteur du vœu : autoriser les clubs engagés dans un groupement de Jeunes à accéder ou évoluer en Division Honneur.

Ce vœu n'est pas soumis au vote.

## **24. Statut de l'Arbitrage, par Bernard SERISIER**

«Mesdames, Messieurs,

Nous allons maintenant évoquer deux sujets concernant le Statut de l'arbitrage.

Dans un premier temps, le vœu formulé par le club de SOMLOIRE YZERNAY, et dans un second temps, une évolution actée par le Comité Directeur, s'agissant du nombre de matchs à officier pour les arbitres.

**S'agissant du vœu du club de SOMLOIRE YZERNAY** : le club souhaite que les arbitres auxiliaires puissent être pris en compte dans le décompte officiel des arbitres et ce, quel que soit le niveau auquel évolue l'équipe fanion. Le règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage n'offre pas cette possibilité, et dans la mesure où il s'agit d'un texte FFF, notre Assemblée Générale n'a pas compétence pour modifier ce texte. C'est pourquoi le Comité Directeur s'est exprimé défavorablement à ce vœu.

Sur le fond, rappelons que l'arbitre auxiliaire est un arbitre qui a suivi une formation accélérée lui permettant uniquement d'arbitrer son club, lorsqu'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné.

L'arbitre officiel, dont la formation est plus poussée, peut arbitrer toute rencontre.

Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'arbitres officiels pour encadrer toutes les rencontres. Les auxiliaires sont donc précieux pour compléter l'offre d'arbitrage. En permettant cependant aux auxiliaires de compter pour tous les

clubs, le risque est d'avoir moins d'arbitres officiels formés, et donc in fine de couvrir moins de matchs. Or, plus le niveau de compétition augmente, plus les exigences sont importantes, et on peut raisonnablement penser que les clubs n'accepteront pas d'être arbitrés par un membre du club adverse.

Nous n'avons pas, pour l'heure, assez d'arbitres officiels pour nous permettre de solliciter une mesure risquant, à terme, de diminuer plus encore ce nombre d'arbitres.

**S'agissant du nombre de matchs à arbitrer :** le Statut de l'Arbitrage donne pouvoir au Comité de Direction de chaque Ligue pour fixer le nombre de matchs à officier afin qu'un arbitre compte pour son club. Et vous le savez, le non-respect de ce quota peut générer une situation d'infraction pour le club d'appartenance de l'arbitre, et par suite, des sanctions financières et sportives. Ces situations d'infraction paraissent dans les divers procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Depuis la saison dernière, la Commission Régionale a décidé de transmettre les tableaux d'infraction directement sur la messagerie officielle de chaque club, par souci de transparence et d'information, permettant ainsi aux clubs de connaître plus facilement leur situation et au besoin, demander un complément d'information auprès du service juridique ou bien de contester les décisions. Nous avons ainsi connu quelques recours en fin de saison dernière, où des clubs ont évoqué des idées d'aménagement pour un meilleur traitement des différents cas s'agissant notamment des problèmes médicaux et absences. Ces requêtes ont été traduites par un aménagement du règlement relatif au nombre de matchs à arbitrer. Ainsi :

- L'idée du pot commun a été intégrée. On sait que les arbitres doivent arbitrer 20 matchs par saison. Le pot commun permet, en cas de défaillance d'un arbitre n'atteignant pas le minima de 20, de compléter les matchs manquants par un autre arbitre du club qui lui, a fait plus de 20 matchs. Reste toutefois un minima incompressible : arbitrer 17 matchs, en-deçà duquel, l'arbitre ne saurait compter pour son club.

- Sur le plan médical, et pour éviter les disparités de traitement, il a été acté un seul cas de dérogation : la production d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive sur une durée minimale de 90 jours sans discontinuité sur la saison concernée.

Ces règles figurent à l'Annexe 10 du Règlement Intérieur de la CR Arbitrage, disponible sur le Guide du club.

Je vous remercie pour votre attention».

#### **Le club de Somloire prend la parole :**

«Pour le vœu que l'on porte, je comprends bien la réflexion de la ligue disant que c'est du ressort de la FFF. Il n'y a pas de souci. Je ne voudrais pas qu'il y ait un amalgame entre le fait qu'un arbitre auxiliaire n'arbitrera jamais effectivement au niveau ligue. Aujourd'hui, les arbitres auxiliaires arbitrent en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> division. C'est un statut important. Il était nécessaire pour les petits clubs d'avoir ce genre d'arbitre pour effectivement fluidifier le jeu, lorsque que c'est un petit niveau de pratique de football, pour qu'au moins les arbitres qui officient soient effectivement a minima formés. Pour cela, c'est très bien.

On avait accepté ce statut d'arbitre auxiliaire dans le but également de faire passer un arbitre auxiliaire et l'amener progressivement à devenir un arbitre officiel. C'est quelque chose d'important. Loin de nous l'idée de permettre à un club de ligue de n'être couvert que par des auxiliaires. Il faut ramener ce niveau d'auxiliaire au niveau où il arbitre pour les petits clubs : en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> division. Donc, c'est simplement de prendre en compte cela. Actuellement, pour être en phase avec le Statut de l'Arbitrage et concomitamment aux amendes infligées, il y a quelque chose que nous considérons comme inacceptable : le financement par certains clubs d'un défraiement pour des arbitres qui peut monter jusqu'à 2000, 2500 €.

Il y a des clubs qui font cela. Les amendes sont tellement importantes aujourd'hui que certains clubs préfèrent donner, éventuellement mettre un budget, pour avoir des arbitres, payer les arbitres pour être en conformité non seulement vis-à-vis de ce montant d'amendes mais également au niveau du sportif pour ne pas être pénalisé pour accéder au niveau supérieur. Il faut donc que les arbitres auxiliaires soient reconnus plutôt que de laisser libre cours à la possibilité effectivement de voir ce genre de pratique qui s'opère de plus en plus malheureusement».

M. Guy RIBRAULT, Président du District 49, prend la parole

« Je me permets d'apporter une petite précision et en mettant bien les choses au point. Je ne me désolidarise absolument pas de cette décision qui consiste à dire que c'est de la compétence de la FFF et donc que ce vœu ne

sera pas mis au vote. Je voulais dire simplement, par honnêteté intellectuelle, qu'il manque une précision dans la nature du vœu et c'est pour votre réflexion future. Le vœu consiste à dire que les arbitres auxiliaires pourraient couvrir le club mais uniquement pour les équipes évoluant dans les deux dernières divisions de district, ce qui ne me semble pas avoir été bien dit. Le vœu du club n'était pas qu'un arbitre auxiliaire puisse couvrir n'importe quelle équipe de son club. Actuellement, l'arbitre auxiliaire couvre les deux derniers niveaux lorsque l'équipe fanion n'est pas au niveau supérieur au 2<sup>ème</sup> niveau de district. Le vœu consistait à dire que, quelque que soit le niveau de l'équipe première, l'arbitre auxiliaire puisse couvrir les deux derniers niveaux. Je me permets cette précision pour la compréhension de tous et pour éventuellement une réflexion future».

M. Alain DURAND propose au club de re-formuler son vœu lors d'une prochaine assemblée.

## 25. Election des délégués aux Assemblées Fédérales (M. Christophe CHAGNEAU)

Tous les ans sont élus des représentants pour participer aux Assemblées Fédérales.

M. CHAGNEAU rappelle que l'article 6 des statuts de la FFF précise que « cette élection s'effectue, dans toutes les ligues régionales, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par votre secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions. Conformément à l'article 4 des statuts de la F.F.F., « en cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu. »

➤ **Le 1<sup>er</sup> vote concerne les membres de droits qui doivent obligatoirement participer aux assemblées (le Président de la Ligue et MM. les Présidents Districts)**

### ***Président de la Ligue ou son représentant***

***Alain DURAND – Titulaire***

***Georges JOUY - Suppléant***

### ***Les Présidents de District ou leurs représentants***

***District de Loire-Atlantique : Alain MARTIN – Titulaire***

***District de Maine et Loire : Guy RIBRAULT – Titulaire***

***District de Vendée: Jean-Jacques GAZEAU – Titulaire***

***Gérard GADE - Suppléant***

Résultat du vote :

Oui : 1 213 voix

Abstention : 225

### **Conclusion : Élus**

➤ **Second vote : Représentants des Championnats Nationaux**

*Nombre de postes : 1 titulaire et 1 suppléant*

***Candidats : Michel RECULEAU - Titulaire***

***Eric GAUTIER - Suppléant***

Résultat du vote :

Oui : 1 007 voix

Abstention : 431

### **Conclusion : Élus**

➤ Troisième vote : Représentant du Football Diversifié (uniquement pour l'AG de la LFA)

**Candidat :** **Alain CHARRANCE – Titulaire**

Résultat du vote :

Oui : 759 voix

Abstention : 679

**Conclusion : Élu**

➤ Quatrième vote : Délégués Ligue

Nombre de postes : 3 titulaires et 3 suppléants

**Candidats :**

**Jean Luc MARSOLLIER - Titulaire – Christophe LE BUAN Suppléant**

**Denis MICHAUD - Titulaire – Gilles FOURAGE Suppléant**

**Philippe LESAGE Titulaire – Didier ESOR Suppléant**

**Ludovic HELIAS – Titulaire (candidat libre)**

M. CHAGNEAU invite les candidats à se présenter.

Tour à tour les candidats se présentent :

**Les Titulaires**

- Jean Luc MARSOLLIER Secrétaire Général de la Ligue
- Denis MICHAUD Pilote du Pôle Compétitions
- Philippe LESAGE Pilote du Pôle Marketing

**Les suppléants**

- Christophe LE BUAN Pilote du pôle Financier
- Gilles FOURAGE Membre du Comité Directeur chargé de l'Animation Territoriale
- Didier ESOR Pilote Pôle CIFFA

M. Ludovic HELIAS intervient pour présenter sa candidature :

*« Re-bonjour à tous et à toutes.*

*Cela fait franchement bizarre d'être devant vous car d'habitude j'ai la moitié de la salle dans le dos.*

*Petit discours quand même. Il y a une élection, donc il faut un minimum.*

*Je me présente, Ludovic HELIAS, grand électeur du secteur 1 du district de Loire-Atlantique.*

*Je suis âgé de 45 ans, divorcé, père de deux magnifiques filles de 20 et 22 ans et papy d'une adorable petite fille de 8 mois. Après avoir patronné à la pêche pendant plus de 20 ans, je dirige maintenant une PME de prestation maritime.*

*Je suis licencié depuis trois ans à l'ES MARITIME de PIRIAC LA TURBALLE où j'exerce la fonction d'arbitre officiel.*

*Membre de la Commission Formation Communication Evènementiel du District de Loire-Atlantique, membre de l'UNAF et membre du Lien, l'association des Présidents et dirigeants bénévoles des clubs de football de la Ligue Atlantique.*

*Comme mon nom vous l'indique, je suis un Breton pure souche, ce qui ne fait pas de moi obligatoirement un révolutionnaire. Mais de ces origines, j'ai hérité d'un caractère bien trempé et quelques valeurs motrices comme le discernement, la persévérance, l'engagement et la passion.*

*A ces 4 valeurs, je rajouterai le respect, mais malheureusement celui-ci je le réserve pour les personnes qui l'applique à mon égard, car je pense que pour ces élections, cela n'a pas été le cas. Aucun affichage dans votre procès-verbal comme quoi je me présentais, aucun mot sur le site et vous apprenez aujourd'hui que je me présente à l'élection. Messieurs je vous en remercie.*

*Certains peut être se posent ou se sont posés la question, pourquoi ma candidature à cette élection concernant les délégués chargés de représenter les clubs à statut amateur aux assemblées fédérales pour la saison 2015/2016. Je*

ne l'ai pas inventé, c'est l'appellation officielle. La réponse est dans la question, tout simplement pour représenter du mieux qu'il soit et avec mes petits moyens les clubs à statut amateur. Chose que je fais déjà avec grand plaisir depuis 2011 en tant que grand électeur aux assemblées générales et que j'estime faire pleinement, même si l'an passé, on m'a gentiment reproché de ne pas faire mon job, enfin pas dans le sens qu'on aimerait que je le fasse. Beaucoup d'entre vous me connaissent et attendent même mes interventions, car depuis quelque temps, il est régulier que je prenne la parole lors des assemblées pour diverses raisons et des fois avec succès : le paiement différé des licences et la non suppression des GES dans les dernières modifications des statuts en sont des exemples.

Je passerai pour le vote de tout à l'heure.

Ces interventions, n'en déplaisent à certains, ont toujours été faites dans l'intérêt des clubs qui m'ont élu et que je représente. Surtout, elles ont un seul but : défendre les vraies valeurs du football auxquelles je crois et auxquelles vous croyez. Malheureusement et au travers de toutes les modifications décidées en vase clos, on a encore eu un exemple aujourd'hui. Car il faut le dire des délégations ou des groupes de travail bien choisis et qui ne vont pas obligatoirement dans l'intérêt général des clubs. On s'aperçoit que notre ligue est devenue une administration politisée et hiérarchisée, où les opinions différentes n'ont pas leur place et la pensée unique y est de rigueur. Cela est bien dommage car nos anciens ont créé des ligues pour servir notre football, rien de plus, pas pour le rendre financièrement plus contraignant. Alors aujourd'hui, comme les statuts de la F.F.F. m'en donnent la possibilité, comme d'ailleurs à n'importe lequel d'entre vous ici, quoi de plus normal, après avoir pleinement rempli ma mission première de GES, qui est de représenter et défendre les intérêts des clubs d'en-bas, de me soumettre à vos votes pour éventuellement, si vous le souhaitez, continuer à vous représenter. Mais aussi vous informer en heure et en temps des réelles décisions prises ou à venir dans les hautes instances du football. Le tout sans arrière-pensée et en ayant toujours la plus grande considération pour mes pairs...

Pour finir, je tiens à remercier Alain CAUET ici présent, Président du Lien, car il m'a annoncé, il y a quelques jours - sachant sans doute que l'an passé notre Ligue a refusé de prendre en charge les frais de déplacement d'une personne élue par vos soins ne faisant pas partie de sa délégation - que si je suis élu, « le lien » prendra intégralement en charge mes frais. Alain je te remercie. Tu as rassuré ton trésorier qui est derrière toi et je vais rassurer tes clubs adhérents et crois-moi il en reste quelques-uns : il n'y aura pas d'hôtels ou restaurants à plusieurs étoiles, je n'emmènerai pas ma famille passer un week-end à PARIS et je ne réserverai pas non plus un parking complet pour y mettre ma voiture.

Mesdames, Messieurs je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin d'assemblée.

Merci. »

### **Résultat du vote**

Nombre de suffrages exprimés : 1353

- Nombre de membres votant « Denis MICHAUD/Gilles FOURAGE » : 762 / 56.32 % des suffrages exprimés
- Nombre de membres votant « Jean-Luc MARSOLLIER/Christophe LE BUAN » : 1040 / 76.87 % des suffrages exprimés
- Nombre de membres votant « Philippe LESAGE/Didier ESOR » : 1012/74.80 % des suffrages exprimés
- Nombre de membres votant « Ludovic HELIAS » : 879 / 64.97 % des suffrages exprimés

### **Conclusion**

#### **Elus :**

- Jean-Luc MARSOLLIER – Titulaire / Christophe LE BUAN – Suppléant
- Philippe LESAGE – Titulaire / Didier ESOR - Suppléant
- Ludovic HELIAS – Titulaire

#### **Non Elu :**

- Denis MICHAUD – Titulaire / Gilles FOURAGE Suppléant

### **Intervention de M. Guy RIBRAULT, Président du District de Maine et Loire, adressée à M. HELIAS**

«Suite aux élections et bien sûr, en ne remettant rien en cause, je me permets de vous exprimer combien je me sens profondément blessé par le procès d'intention qui vient d'être fait à la tribune.

Tout en connaissant bien sûr la limite de la confiance que vous pouvez accorder à mes paroles, je tiens à vous dire que je n'ai jamais mis un centime du centre de gestion que je préside depuis trois ans, ni pour emmener ma famille, ni qui que ce soit, lorsque je devais remplir une mission à la fédération. Il y a ici des membres du Conseil

de District qui pourront témoigner, à qui je rends régulièrement des comptes là-dessus au centime près et je trouve ce procès d'intention qui nous a été fait inadmissible».

**Intervention de M. Jean-Jacques GAZEAU, Président du District de Vendée**

« Je complète ce que vient de dire M. RIBRAULT. M. Hélias, je trouve vos propos proprement insultants vis-à-vis des instances».

## 26. Présentation du Label Jeunes, par Lydie CHARRIER

Renforcement du Projet Club avec le développement de la notion de projet au sein des clubs, la démarche volontariste des clubs et le label accessible à tous les clubs et groupement de clubs

Une politique d'accompagnement des clubs avec la mise en place d'outils

Un Label à 3 niveaux – les espoirs (U6 à U13) – Excellence (U6 à U19) – Elite (U6 à U19)

2 types de critères :

### ➔ Critères incontournables

- Projet associatif : agrément Jeunesse et Sport – bases sécuritaires – Effectifs minimum de jeunes pratiquants licenciés
- Projet Sportif : minima d'équipes engagées
- Projet Educatif : application du programme éducatif fédéral – affichage des supports fédéraux
- Projet d'encadrement et de formation : niveau de l'encadrement – plan de formation de l'encadrement

### ➔ Critères cumulables

Sous réserve du respect des critères incontournables un nombre minimum de points est à atteindre par nature de projet et par niveau pour obtenir la distinction.

Procédure d'évaluation

Le club s'inscrit via FootClubs – dépôt du dossier en ligne et validation de celui-ci de l'inscription.

Le dossier est validé : un courrier est envoyé au club pour une visite et validation par le Bureau Exécutif de la LFA

Le dossier n'est validé : envoi d'un courrier

Un outil d'auto-diagnostic sur FootClub est établi. Le club doit demander l'accès au projet-club. Celui-ci permet de vérifier avec des données réelles du club et des éléments déclaratifs ses chances d'obtenir un label avant d'effectuer une demande officielle. Cette opération n'est pas obligatoire pour soumettre une candidature au label.

Il est à noter l'obligation pour les clubs nationaux (CFA2 à National) d'être labellisés.

La participation d'un club à un championnat n'est aucunement conditionnée par l'obtention de ce label

## 27. Assurance licenciés, par Alain GUIGNARD

M. Alain GUIGNARD (représentant de la Mutuelle des Sportifs) présente le projet de garantie en cas d'accident grave, actuellement en cours.

Pourquoi cette garantie ?

### Statistiques

Une étude de la MDS, réalisée sur 1 million de licenciés du football, montre que, sur une période de 10 ans, il y a eu 5 cas très graves, soit 1 cas tous les 2 ans.

### Un exemple :

En 2000, un gardien est victime lors d'un match d'un coup qui le rend tétraplégique.

Outre la perte de ses capacités physiologiques, le bouleversement de sa vie (professionnelle, familiale, relationnelle) les conséquences financières sont dramatiques.

Hormis l'allocation d'Adulte Handicapé, il n'a rien touché avant 2014.

Sur ce cas, une procédure judiciaire est toujours en cours.

Le club a été condamné à une rente mensuelle de 10 450 € qu'il ne pouvait pas payer. Conséquence : le club a été placé en liquidation judiciaire.

En appel, le club, le district, la ligue et la FFF ont été condamnés solidairement, sans précision de montant.

Le club, le district la ligue et la FFF ont formé un pourvoi en cassation.

### La Jurisprudence :

Les tribunaux, aujourd'hui, définissent l'absence ou l'insuffisance de garantie comme « la perte de chance d'avoir souscrit à une assurance dommages corporels » et condamnent les instances concernées.

L'assureur en responsabilité civile peut être condamné, par les tribunaux, à payer des indemnités à la condition qu'il y ait un responsable.

Compte tenu des montants en jeu, les assureurs RC demandent que les assureurs Individuelle accident offrent des capitaux beaucoup plus importants.

### **Projet de garantie invalidité grave**

Le contrat Individuelle Accident souscrit par la Ligue prévoit le versement d'un capital en fonction du taux d'invalidité compris entre 1% et 65 % et d'un montant forfaitaire de 92 000 € à compter d'un taux d'invalidité de 66 %.

Le projet, c'est une garantie principale par le versement d'un capital forfaitaire de 1M€ à la suite d'un accident entraînant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 66 % ; plus une garantie complémentaire par une avance de 100 000€ qui sera versée sur expertise médicale dans les 4 mois de la blessure pour aider à faire face aux premiers frais.

Cette garantie est strictement limitée aux blessures survenues pendant l'activité sportive ; les trajets sont exclus.

Cette garantie à un coût. La Mutuelle des Sportifs avait fixé le coût à 1,30 € par licencié si le nombre de licenciés bénéficiaires était inférieur à 500 000.

Le nombre de licenciés désormais couverts étant supérieur à 500 000, la garantie est proposée au prix de 0.80 € par licencié.

## **28. Licences assurance, par Christophe LE BUAN**

«Nous profitons de ce dossier pour vous rappeler que les formulaires de demande de licence constituent un contrat entre le joueur, le club, la FFF, et surtout la Mutuelle des Sportifs.

C'est une licence-assurance. Les enjeux sont importants. Nous venons d'ailleurs d'en parler.

Or, notre service Licences a, à plusieurs reprises, été confronté à des formulaires modifiés, ou provenant d'autres Ligues. Nous avons donc dû les refuser, ce qui a parfois généré une incompréhension de la part des clubs demandeurs.

Mais nous ne pouvons transiger sur ce point. En cas d'accident, c'est cette demande qui permettra d'actionner les garanties. Or s'il s'agit d'un faux, les garanties n'interviendront pas.

Dernier point : certains clubs retravaillent le formulaire et pré-cochent automatiquement la case « refuse les garanties complémentaires ». Ces pratiques sont à proscrire, l'information sur ces garanties, et le choix d'y adhérer ou non doit rester dans les mains du licencié.

Retenez simplement que :

- seul le formulaire de licence transmis par la Ligue Atlantique de Football et disponible sur le site de la Ligue est valable,
- laissez le libre choix à vos licenciés de souscrire ou non des garanties complémentaires. »

## 29. GT Fonds d'Entraides et Solidarité, par Christophe LE BUAN

«L'an dernier lors de l'AG de Novembre, le Comité de Direction a décidé la création d'un groupe de travail sur le Fonds d'Entraides et de Solidarité.

Le Groupe de travail s'est réuni deux fois sur l'exercice.

Je tenais à remercier les personnes, les bénévoles qui ont participé à cette opération : Luc BRUNEAU, Gilles FOURAGE tous deux membres du Comité de Direction, moi-même, Albert COIFFARD, Rémi DERAME, Fabrice DROUET. Merci aussi à M. Alain CAUET qui a été associé.

De nombreux échanges, de nombreuses idées ont fusées. Trois idées principales sont ressorties.

L'actualité politique actuelle, notamment la fusion des deux ligues, a une incidence sur le groupe de travail, sur l'utilisation des fonds sur les années à venir parce qu'il y aura de nouvelles décisions, de nouvelles instances et les élections des nouveaux membres de la nouvelle ligue. Toujours est-il que sur les 3 idées fortes, une est sortie sur le financement des tablettes

La ligue a pris en compte la part des clubs sur l'exercice 2014/2015. Le groupe de travail a réfléchi pour maintenir cette aide aux clubs. On avait la possibilité d'utiliser ce fonds, mais le Comité de Direction en a décidé autrement. C'est la ligue qui va continuer sur l'exercice 2015/2016 à financer la part de vos tablettes. On ne va pas utiliser le fonds.

2<sup>ème</sup> point important que Michel TRONSON a abordé : la formation.

La formation est à mon sens essentiel sur la vie des clubs. Le fonds de CES a sincèrement son utilité dans ce cadre. Pour autant, il existe des bons de formations jusqu'à la fin de l'exercice suivant. On ne va pas cumuler des bons par rapport aux bons existants. On va décaler dans le temps l'utilisation de ce fonds. Il va falloir que le groupe de travail continue à avancer sur le sujet pour savoir comment le fonds va pouvoir être utilisé pour dans ce cadre-là.

3<sup>ème</sup> point et idée forte, c'est sur l'assurance proposée par la MDS. Je pense que nous pouvons utiliser ce fonds. Le Comité de Direction en a décidé ainsi, pour pouvoir vous aider à financer sur une année, l'année prochaine cette assurance. A charge au club, dans les années suivantes de continuer à le faire. 120 000 licenciés, 0.80 € par licencié, c'est à peu près 100 000 € qui seront pris sur ce fonds pour son utilisation».

M. DURAND prend la parole pour demander un vote de tendance, à mains levées, pour l'utilisation partielle concernant l'assurance, des fonds de la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Résultat du vote de tendance à main levée : majorité

## 30. Feuille de match informatisée, par Georges JOUY

Le développement a démarré cette saison.

Merci à tous ceux qui sont concernés par cette feuille de match informatisée.

Beaucoup d'efforts sont fait par les clubs pour réussir.

Point d'avancement

### Développement Ligue

- DH : Depuis le 1<sup>er</sup> match de cette saison
- DRS «A» : Depuis le 20 septembre 2015
- DRS «B» : Depuis le 4 octobre 2015
- DRH «A» : Depuis le 16 octobre 2015
- DRH «B» : A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015
- DRH «C» : A partir du 8 novembre 2015
- U19 Elite : Depuis le 27 septembre 2015

Au niveau ligue, la formation est faite le lundi. Les tablettes sont remises aux clubs et démarrent le dimanche qui suit.

Remerciements à Fabian VILLERS et Alain JAUMOUILLE qui participent à la formation auprès des clubs pour les aider dans l'utilisation de la tablette.

#### **Développement en District 44**

- DSD «A» = Depuis le 20 septembre 2015
- DSD «B» = Depuis le 20 septembre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div «A» = Depuis le 18 octobre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div «B» = Depuis le 18 octobre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div «C» = à partir du 08 novembre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div «D» = à partir du 08 novembre 2015
- U16 et 18 DSD = à partir du 12 décembre 2015

Un accompagnement est également fait auprès des clubs.

#### **Développement en District 49**

- DSD « A » = 14 septembre 2015
- DSD « B » = 18 octobre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div « A » = 08 novembre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div « B » = 29 novembre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div « C » = 20 décembre 2015
- 1<sup>ère</sup> Div « D » = 24 janvier 2016

#### **Développement en District 85**

- 1<sup>ère</sup> Div «A et B» = 20 septembre 2015
- 2<sup>ème</sup> Div «A et B » = 18 octobre 2015
- 2<sup>ème</sup> Div «C» = 25 octobre 2015
- U19 1<sup>ère</sup> Div = 22 novembre 2015
- U17/U15 = décembre 2015

### **31. Forum Club, par Yannis MERCIER**

Le forum des clubs est né de l'ambition de la Ligue d'accompagner les clubs dans le développement de leur identité et de dynamiser leurs différentes actions, accompagner les dirigeants, comment échanger.

Avec la CR d'Accompagnement des clubs, un 1<sup>er</sup> forum a eu lieu l'année dernière, le 18 octobre 2014, avec l'objectif de pouvoir échanger sur ce qui fait la vie des clubs avec 4 thématiques, un moment d'échanges et le match à la Beaujoire le soir-même. Une quarantaine de clubs étaient présents.

Une enquête de satisfaction a été faite et les résultats ont incité la commission à reconduire l'opération. Un forum aura donc lieu le Samedi 23 Janvier 2016 à l'Hôtel Novotel NANTES/CARQUEFOU.

Une information va être communiquée aux clubs.

Les 4 thématiques abordées seront les suivantes :

- 1 – Parcours de formation : évaluation et suivi
- 2 – Emploi : développement et financement
- 3 – Développement – partenariats : diversification des ressources
- 4 – Organisation d'une manifestation : optimiser, sécuriser, fédérer

Un thème autour du programme éducatif fédéral sera également élaboré.

## 32. Grand Jeu INTERSPORT

---

Philippe LESAGE remercie INTERSPORTS Partenaire fidèle représenté par M.GUERIN.

Un tirage au sort est effectué pour assister au match NANTES / MARSEILLE le Dimanche 1<sup>er</sup> Novembre 2015 au stade de la Beaujoire.

Le tirage se fera district par district : 2 bulletins par district

### LOIRE-ATLANTIQUE

Clubs : ST MALO DE GUERSAC – USSA VERTOU – RC ANCENIS

### MAINE ET LOIRE

Clubs : ST PIERRE MONTREVAULT – SOMLOIRE - BOUCHEMAINE

### VENDÉE

Clubs : LE POIRE SUR VIE – ST FULGENT – LA FLOCELLIERE

Bravo aux heureux gagnants.

Le Président Alain DURAND remercie M. GUERIN pour son initiative.

## 33. Remerciements

---

Le Président remercie à nouveau l'Assemblée et ses invités, ainsi que le club de l'U.S. STE LUCE.

## 34. Clôture de l'Assemblée

---

Le Président de la Ligue invite l'assistance au buffet.

Le Président,  
Alain DURAND



Le Secrétaire Général,  
Jean Luc MARSOLLIER



Ligue Atlantique de Football

# Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2015



<http://atlantique.fff.fr>



## Ligue Atlantique de FOOTBALL

172 boulevard des Pas Enchantés  
B.P. 63507  
44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX  
Téléphone : 02 40 80 70 77  
Télécopie : 02 40 80 71 29  
Messagerie : [contact@atlantique.fff.fr](mailto:contact@atlantique.fff.fr)

## Ligue Atlantique de Football

# Sommaire

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Bilan Actif         | - page 5  |
| Bilan Passif        | - page 6  |
| Compte de Résultat  | - page 8  |
| Annexe              | - page 11 |
| Budget prévisionnel | - page 15 |

**Bilan**

## Bilan Actif

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

|  | EXERCICE AU 30/06/15 |                                 |           | EXERCICE<br>AU 30/06/14 |
|--|----------------------|---------------------------------|-----------|-------------------------|
|  | BRUT                 | AMORTISSEMENTS<br>ET PROVISIONS | NET       | NET                     |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                |                      |                                 |           |                         |
| <b>Immobilisations incorporelles :</b> |                      |                                 |           |                         |
| Autres immobilisations incorporelles   |                      |                                 |           |                         |
| Logiciels                              | 41 604               | 41 026                          | 577       | 140                     |
| <b>Immobilisations corporelles :</b>   |                      |                                 |           |                         |
| Siège social                           | 5 310 360            | 3 196 722                       | 2 113 638 | 2 171 792               |
| Agencements Installations - matériels  | 1 055 125            | 682 743                         | 372 382   | 424 935                 |
| Matériel de transport                  | 170 562              | 48 890                          | 121 672   | 26 727                  |
| Matériel de bureau et informatique     | 181 960              | 136 910                         | 45 049    | 41 846                  |
| Mobilier de bureau                     | 222 926              | 216 222                         | 6 704     | 7 359                   |
| Immobilisations en cours               | 80 320               |                                 | 80 320    | 0                       |
| <b>Immobilisations financières :</b>   |                      |                                 |           |                         |
| Prêts CES                              | 144 016              |                                 | 144 016   | 218 173                 |
| Autres immobilisations financières     | 576                  |                                 | 576       | 576                     |
| SOUS TOTAL                             | 7 207 450            | 4 322 513                       | 2 884 936 | 2 891 548               |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                 |                      |                                 |           |                         |
| <b>Stocks et en-cours :</b>            |                      |                                 |           |                         |
| Marchandises                           | 10 063               |                                 | 10 063    | 13 977                  |
| <b>Créances :</b>                      |                      |                                 |           |                         |
| Clubs                                  | 48 566               | 7 505                           | 41 061    | 42 957                  |
| Clients CRT + Ligue                    | 131 470              | 0                               | 131 470   | 93 716                  |
| Compte courant FFF                     | 397 010              |                                 | 397 010   | 278 890                 |
| Autres créances                        | 56 320               |                                 | 56 320    | 12 257                  |
| <b>Valeurs mobilières de placement</b> | 500 377              | 0                               | 500 377   | 550 377                 |
| <b>Disponibilités</b>                  |                      |                                 |           |                         |
| Chèques à encaisser                    | 7 024                |                                 | 7 024     | 6 500                   |
| Banques                                | 2 279 981            |                                 | 2 279 981 | 2 141 223               |
| Intérêts à recevoir                    | 14 444               |                                 | 14 444    | 13 339                  |
| Caisses                                | 2 470                |                                 | 2 470     | 3 649                   |
| <b>Comptes de régularisation</b>       |                      |                                 |           |                         |
| Charges constatées d'avance            | 17 292               |                                 | 17 292    | 22 059                  |
| Produits à recevoir                    | 0                    |                                 | 0         | 0                       |
| SOUS TOTAL                             | 3 465 017            | 7 505                           | 3 457 512 | 3 178 943               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                   | 10 672 467           | 4 330 019                       | 6 342 448 | 6 070 492               |

## Bilan Passif

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

|  | EXERCICE<br>AU 30/06/15 | EXERCICE<br>AU 30/06/14 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>  |                         |                         |
| Fonds propres  | 1 102 206               | 746 451                 |
| Fonds affectés CES   | 1 701 838               | 1 702 338               |
| Prime d'émission   |                         |                         |
| Autres réserves  |                         |                         |
| Report à nouveau   | 0                       | 0                       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                                    |                         |                         |
| "- Activité de la Ligue  | 135 407                 | 355 754                 |
| "- Activité CES  | -5 254                  | -500                    |
| Subventions d'investissement                                     | 487 172                 | 430 916                 |
| Provisions réglementées  |                         |                         |
| SOUS TOTAL   | 3 421 369               | 3 234 959               |
| <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>                                      |                         |                         |
| Produit des émissions de titres participatifs                    |                         |                         |
| Avances conditionnées  |                         |                         |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>                        |                         |                         |
| Provisions pour risques  | 244 654                 | 257 068                 |
| Provisions pour charges  | 653 844                 | 522 419                 |
| SOUS TOTAL   | 898 498                 | 779 487                 |
| <b>DETTES</b>  |                         |                         |
| Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit | 864 368                 | 972 553                 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                         | 474 677                 | 169 307                 |
| Dettes fournisseurs immobilisations                              | 4 929                   | 4 929                   |
| Dettes fiscales et sociales                                      | 327 903                 | 306 666                 |
| Compte courant District de Loire-Atlantique                      | 17 400                  | 41 582                  |
| Compte courant District Maine et Loire                           | 13 297                  | 178 913                 |
| Compte courant District Vendée                                   | 100 969                 | 151 634                 |
| Clubs de ligue   | 20 725                  | 25 642                  |
| Créditeurs divers  | 137 382                 | 95 186                  |
| Caisse intempéries   |                         |                         |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>                                 |                         |                         |
| Produits constatés d'avance                                      | 60 932                  | 109 632                 |
| SOUS TOTAL   | 2 022 582               | 2 056 045               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | 6 342 448               | 6 070 492               |

# Compte de Résultat

**Compte de Résultat**  
Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

|   | EXERCICE<br>01/07/14-30/06/15 | EXERCICE<br>01/07/13-30/06/14 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                  |                               |                               |
| Licences et Changement de Club                                  | 2 568 001                     | 2 455 027                     |
| Ventes  | 1 238                         | 2 022                         |
| Amendes   | 155 607                       | 128 576                       |
| Cotisations   | 55 522                        | 59 462                        |
| Droit de stage  | 265 574                       | 196 989                       |
| Recettes et Activité CRT  | 866 552                       | 811 637                       |
| Publicité, Partenariat  | 109 950                       | 156 129                       |
| Loyers et Assemblée Fédérale                                    | 172 377                       | 6 820                         |
| Subventions   | 1 183 750                     | 1 062 308                     |
| Recettes Coupe de France  | 64 252                        | 89 492                        |
| Journée des Ligues  | 21 633                        | 24 240                        |
| Droit d'engagement  | 49 068                        | 49 706                        |
| Redevances & Recettes compétitions régionales                   | 117 554                       | 115 133                       |
| Forfait arbitrage   | 380 844                       | 356 158                       |
| Recettes affectées à la Caisse d'Entraide & de Solidarité       | 0                             | 0                             |
| Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges | 365 503                       | 164 047                       |
|   | <b>6 377 424</b>              | <b>5 677 743</b>              |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                   |                               |                               |
| Licences et Changement de Club                                  | 287 449                       | 279 373                       |
| Restauration - Hôtellerie - Prestation de services              | 505 541                       | 469 873                       |
| Variation de stock  | 3 914                         | 1 821                         |
| Publicité, cadeaux, frais divers                                | 82 437                        | 87 026                        |
| Achat Matériel et équipement                                    | 156 424                       | 120 655                       |
| Electricité, gaz, eau   | 67 688                        | 66 741                        |
| Fournitures Bureau et info                                      | 17 307                        | 18 979                        |
| Sous traitance et locations                                     | 106 651                       | 65 250                        |
| Entretien et maintenance (immeuble et matériel)                 | 400 936                       | 240 981                       |
| Assurances et redevance MDS                                     | 349 709                       | 340 626                       |
| Intérimaires, Honoraires, examens médicaux                      | 108 797                       | 100 558                       |
| Mission, Réceptions, Hébergement                                | 470 593                       | 343 746                       |
| Défiscalisation   | 484                           | 447                           |
| Affranchissement et téléphone                                   | 44 317                        | 49 646                        |
| Impôts, taxes et versements assimilés                           | 132 219                       | 130 348                       |
| Salaires et traitements   | 943 659                       | 905 628                       |
| Charges sociales  | 447 187                       | 403 004                       |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                | 213 234                       | 219 737                       |
| Dotations aux provisions  | 410 094                       | 215 681                       |
| Coupe de France et organisation matchs FFF                      | 6 877                         | 8 151                         |
| Frais de transport et déplacements                              | 206 199                       | 158 472                       |
| Frais d'arbitrage   | 372 931                       | 353 882                       |
| Dons et Subvention  | 143 365                       | 124 268                       |
| Redevances Districts  | 781 762                       | 724 575                       |
|   | <b>6 259 776</b>              | <b>5 429 468</b>              |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>                                | <b>117 649</b>                | <b>248 276</b>                |

**Compte de Résultat (suite)**  
Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

|  | EXERCICE<br>01/07/14-30/06/15 | EXERCICE<br>01/07/13-30/06/14 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                 |                               |                               |
| <b>Produits Financiers de participations</b>               |                               |                               |
| Produits des autres valeurs mobilières                     |                               |                               |
| Autres intérêts et produits assimilés                      | 42 043                        | 110 495                       |
| Reprises sur provisions et transferts de charges           | 0                             | 0                             |
| Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement  |                               |                               |
|  | 42 043                        | 110 495                       |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                                 |                               |                               |
| Dotations aux amortissements et aux provisions             | 0                             | 0                             |
| Intérêts et charges assimilées                             | 33 456                        | 37 176                        |
| Intérêts sur fonds affectés CES                            | 0                             | 0                             |
| Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement | 0                             | 0                             |
|  | 33 456                        | 37 176                        |
| <b>RESULTAT FINANCIER :</b>                                | 8 587                         | 73 320                        |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :</b>                     | 126 236                       | 321 596                       |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                              |                               |                               |
| Sur opérations de gestion                                  | 55 733                        | 54 467                        |
| Sur opérations en capital                                  |                               |                               |
| Reprises sur provisions et transfert de charges            |                               |                               |
|  | 55 733                        | 54 467                        |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                             |                               |                               |
| Sur opérations de gestion                                  | 51 816                        | 20 808                        |
| Sur opérations en capital                                  | 0                             | 0                             |
| Secours Caisse Entraide & Solidarité                       |                               |                               |
|  | 51 816                        | 20 808                        |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>                             | 3 917                         | 33 659                        |
| Transferts charges CES                                     | 0                             | 0                             |
| Impôts sur les sociétés                                    | 0                             | 0                             |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                  | 6 475 201                     | 5 842 706                     |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                   | 6 345 048                     | 5 487 452                     |
| <b>BENEFICE OU PERTE</b>                                   | 130 153                       | 355 254                       |
| <i>Activité Ligue</i>                                      | 135 407                       | 355 754                       |
| <i>Activité Caisse d'Entraide et de Solidarité</i>         | -5 254                        | -500                          |

# Annexe

## ANNEXE

## Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2014 au 30 juin 2015.

Le bilan de l'exercice et le compte de résultat ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

On peut noter sur cette période, comme fait significatif la poursuite des travaux conséquent d'entretien et rénovation du siège social et du Centre Régional Technique.

On peut également retenir l'organisation des Assemblées Générales de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Amateur à Nantes les 19 et 20 juin 2015.

**Principes et méthodes comptables**

## 1—Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Dans le cadre de l'évolution des normes comptables, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06), les composants des immobilisations décomposables doivent être amortis sur leur durée de vie.

Le texte demandait de procéder au reclassement des valeurs nettes comptables des bâtiments inscrits à l'actif au regard des nouvelles définitions et d'amortir ces dernières selon leur durée d'utilisation. Compte tenu de la valeur nette comptable non significative du bâtiment au 1er juillet 2006 de 5 730 €, aucun retraitement n'a été effectué.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## 2—Méthodes d'évaluation

## 2a—Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois.

## 2b—Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le mali technique constaté lors de la transmission universelle de patrimoine de la S.C.I. du Centre Régional Technique a été comptabilisé pour 1 081 k€ et ce, conformément aux règles comptables ; celui-ci concerne la construction et a donc été reclassé dans le compte d'immobilisation concerné.

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| • Siège social                       | 7 à 25 ans |
| • Agencements installations          | 4 à 7 ans  |
| • Agencements aménagements           | 6 à 10 ans |
| • Matériel                           | 4 à 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |
| • Mobilier de bureau                 | 7 à 10 ans |

## 2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2d—Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2e—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## 2f—Produits constatés d'avances

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont tout ou partie court sur l'exercice suivant.

## 2g—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour tout ou partie sur l'exercice suivant.

## 2h—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

## 2i—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

## 2j—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

## 2k— Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement et amorties sur la même durée d'amortissement que l'investissement en question.

Les dotations aux amortissements des subventions d'investissements s'élèvent à 44 899,76 € pour l'exercice.

## 2l—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, où à des événements survenus et/ou en cours rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérent à l'activité, les sommes pourraient être revues si le jugement du pourvoi en cassation ne nous était pas favorable.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets où événements probables selon la politique définie par la Ligue Atlantique de Football.

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au titre des engagements en matière de retraite des salariés, la provision s'élève à 203 844 €, 129 067 € au titre des indemnités de départ en retraite et 74 778 € au titre des charges patronales correspondantes.

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, comme votée lors de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011.

### **Subventions**

Les subventions ne sont comptabilisées qu'au moment de leur versement et non lors du vote de celles-ci, du fait de l'incertitude relative à l'exactitude du montant versé et aux délais significatifs de versement.

### **Caisse d'Entraide et de Solidarité**

Le montant de 1 701 838 €, est jugé suffisant pour subvenir aux demandes de prêts et secours. Il a été voté lors de l'Assemblée Générale du 05 Novembre 2011 de suspendre provisoirement les prélèvements au titre de la journée de solidarité.

### **Rémunération globale des dirigeants**

La rémunération globale des dirigeants n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

### **CICE**

Il a été comptabilisé en diminution des charges sociales un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) pour un montant de 1 670€. Il s'agit d'une provision.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

# Budget Prévisionnel 2015-2016

**Budget Prévisionnel  
2015-2016**

|  | <b>Budget Prévisionnel 2015-2016</b> |
|--|--------------------------------------|
| <b>RECETTES</b>                                |                                      |
| Licences, droit Changt club et cotisation      | 2 615 000                            |
| Subvention, partenariat, publicité             | 1 110 000                            |
| Recettes et Activités CRT                      | 900 000                              |
| Recettes compétitions et arbitrage             | 734 000                              |
| Reprise provision et transfert de charge       | 320 000                              |
| Droit de stage et participation aux frais      | 265 000                              |
| Recettes diverses                              | 31 000                               |
|  | 5 975 000                            |
| <b>Dépenses</b>                                |                                      |
| Restauration - Hôtellerie CRT                  | 520 000                              |
| Licences, changement clubs assurance           | 690 000                              |
| Redevances Districts                           | 800 000                              |
| Dons, Subvention, Publicité, cadeaux           | 220 000                              |
| Entretien et gestion courante, impôts et taxes | 746 000                              |
| Salaires et Charges, intérimaires, honoraires  | 1 570 000                            |
| Frais de déplacement, missions, hébergement    | 570 000                              |
| Organisation des Compétitions et dotations     | 554 000                              |
| Dotations amortissement + charges diverses     | 305 000                              |
|  | 5 975 000                            |
| <b>BENEFICE OU PERTE</b>                       | <b>0</b>                             |



## Règlements Officiels Propositions de modifications

### Objectifs des travaux :

- ✚ Actualisation des règlements.

### Informations de lecture :

- ✚ Dispositions supprimées **barrées et surlignées en jaune**,
- ✚ Proposition de réécriture en *rouge italique*.

## I – Règlements Généraux

### Article 73 – Règlement des groupements

#### Justification :

Le Comité de Direction souhaite :

- uniformiser la gestion des groupements de jeunes entre les Centres de Gestion,
- autoriser les clubs engagés dans un groupement de jeunes à accéder/évoluer en Division Honneur Senior (ce qui engendre un aménagement de l'article 66, cf. p.3 – A noter, un vœu en ce sens a été déposé par MONTAIGU FC, voir document « Examen des vœux »),
- que les groupements intègrent obligatoirement les catégories de compétitions U14 à U18 (auparavant U15 et U17).

#### Article 73 – Règlement des groupements

##### 1) Définition

Un groupement de clubs de football voisins peut être créé pour :

- promouvoir et améliorer la pratique du football des jeunes dans les catégories de compétition U13 à U19. Chaque groupement intègre obligatoirement les catégories de compétition *proposées par le District d'appartenance entre U15 et U17 U14 et U18*. Les catégories d'âge U6 à U11, lien de proximité, sont exclues de la notion de groupement, sauf à titre exceptionnel et avec l'accord express et conditionnel du District d'appartenance.
- Promouvoir et améliorer la pratique du football féminin dans la catégorie senior féminine dans les conditions prévues aux règlements fédéraux.

**Les groupements ne sont pas ouverts aux clubs évoluant à partir de la Division Honneur Senior Masculine.**

##### 2) Cadre

Les groupements résultent de l'association conventionnelle *au maximum de 5 clubs*, appartenant à la Ligue Atlantique de Football.

Le club demeure l'identité d'appartenance, le groupement est une identité de compétition.

Les joueurs ou dirigeants d'un groupement appartiennent au club qui a initialement introduit la demande de licence et sont à ce titre autorisés à opérer pour les équipes du groupement.

Pour les catégories d'âge U17 à U19, les joueurs sont autorisés à pratiquer dans la catégorie seniors avec leur club d'appartenance dans les conditions prévues à l'article 73 des R.G. de la FFF.

##### 3) Procédure de création

- a) La décision de constituer un groupement doit faire l'objet d'une délibération du Comité Directeur de chaque club, l'engageant pour une durée de 4 saisons.
- b) La demande doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai au district concerné qui émet un avis et transmet à la Ligue pour décision.
- c) Une convention type est disponible dans chaque district. Elle doit être signée par le président du District concerné et de chaque club du groupement.
- d) A l'issue de la dernière année de la convention, les clubs doivent prévenir le District de la reconduction ou dénonciation de ladite convention au plus tard pour le 1<sup>er</sup> mai, *via la transmission d'un document bilan à disposition dans chaque District*.

##### 4) Gestion administrative

- a) Le groupement désigne un correspondant unique pour l'ensemble des équipes.

- b) Pour la clarté des calendriers et des feuilles de match, le groupement est clairement identifié par les lettres GJ (jeunes) et GF (féminines) suivi du nom choisi à la signature de la convention.
- c) La Ligue appose sur les licences ces mêmes lettres suivies du numéro affecté au groupement.
- d) La liste des groupements et associations les composant est portée à la connaissance des clubs en début de saison.

#### 5) Engagement des équipes

- a) Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs composant le groupement. Il n'est enregistré qu'une équipe par niveau de compétition, à l'exception du dernier niveau. Dans ce cas, les équipes sont réparties dans des groupes différents.
- b) Les équipes nouvelles engagées par le groupement débutent le championnat au niveau le plus bas.
- c) Un club adhérent au groupement ne peut engager une équipe, seul ou en entente, dans les catégories gérées par le groupement.
- d) Les équipes des groupements participent aux compétitions de District et de Ligue, mais ne peuvent accéder aux championnats fédéraux ou nationaux.

#### 6) Dissolution et sortie du groupement

- a) Un club quittant le groupement avant la fin de son engagement n'est pas autorisé à conclure une nouvelle convention avant la fin dudit engagement. Il ne peut réintégrer le championnat que dans la division la plus basse de la catégorie concernée, sauf circonstances particulières à l'appréciation du comité organisateur du championnat.
- b) En cas de dissolution ou de non renouvellement du groupement à la fin des quatre ans, les équipes de club concernées sont intégrées dans le championnat en considération des différents critères tels le niveau où évoluaient les équipes du groupement, le niveau hiérarchique des équipes lors de la création du groupement, à l'appréciation souveraine du comité organisateur.

~~L'accession d'un club du groupement à la Division Honneur Senior Masculine entraîne sa sortie immédiate du groupement.~~

#### 7) Règles de classement

Pour les accessions et les rétrogradations, le groupement est considéré comme un club (articles ~~26.11~~ ~~27~~ et ~~28~~ des Championnats Régionaux Jeunes).

#### 8) Engagements obligatoires d'équipes de jeunes

~~Se reporter à l'article 66 des R.G. de la LAF~~

*Chaque club du groupement, en fonction du niveau de son équipe première, doit répondre avec ses propres effectifs aux exigences d'engagements d'équipes de jeunes telles qu'elles sont formulées à l'article 66 des présents règlements.*

#### 9) Modification

Les centres de gestion sont habilités à modifier, au cours de la durée conventionnelle, certaines dispositions des articles précédents en fonction des propositions ou des décisions fédérales.

#### 10) Cas non prévus au présent règlement

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront jugés par le Comité de Direction ou son Bureau Exécutif après instruction et avis du Conseil de District concerné.

**Applicabilité** : 01.07.2016.

---

**Article 66 – Engagements obligatoires d'équipes de jeunes**  
**(Extrait)**

| <b>OBLIGATIONS</b>                       |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>ACCESSION<br/>et<br/>EVOLUTION</b>    | <b>EDUCATEURS<br/>licenciés actifs<br/>au club<br/>(A minima<br/>Initiateur 1, 2<br/>ou Animateur<br/>Senior/CFF1, 2<br/>ou 3 certifié)</b> | <b>U 6 à U 11</b>                       | <b>U 12 à U 19</b>  |
| <b>Plus Haut<br/>Niveau<br/>District</b> | 1   | <i>A minima</i> 15 Joueurs<br>licenciés | -1 équipe <i>propre au club</i> ou,<br>-18 joueurs licenciés participant chacun a minima à<br>10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>P H</b>                               | 2   | <i>A minima</i> 20 Joueurs<br>licenciés | -2 équipes <i>propres au club</i> ou,<br>-24 joueurs licenciés participant chacun a minima<br>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>D R H</b>                             | 2   | <i>A minima</i> 25 Joueurs<br>licenciés | -3 équipes <i>propres au club</i> ou,<br>-30 joueurs licenciés participant chacun a minima<br>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>D R S</b>                             | 3   | <i>A minima</i> 30 joueurs<br>licenciés | -3 équipes <i>propres au club</i> ou,<br>-36 joueurs licenciés participant chacun a minima<br>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>D H</b>                               | 4   | <i>A minima</i> 35 joueurs<br>licenciés | -3 équipes <i>propres au club</i> dont 2 équipes de<br>football à 11 ou,<br><i>-36 joueurs licenciés participant chacun a minima<br/>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.</i> |

A noter et à titre explicatif sur la notion d' « équipe propre au club » : un club engagé dans un groupement de jeunes ne peut « revendiquer » les équipes du groupement pour satisfaire son obligation. C'est pourquoi il a été précisé la notion d' « équipe propre au club ». Ainsi, un club engagé dans un groupement de jeunes peut donc satisfaire à son obligation :

- via le nombre de ses joueurs licenciés participant a minima à 10 rencontre, ou
- via l'engagement d'équipe(s) propre(s) audit club en marge du groupement de jeunes et ce, dans le respect des dispositions réglementaires.

**Applicabilité : 01.07.2016.**



# Projet d'évolution obligations de banc de touche

Ligue Atlantique de Football

Application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

# Propositions



1. Dissocier seniors et jeunes
2. 3 projets au choix

# Projet d'évolution d'encadrement seniors



| <b>SENIORS</b>                         | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2015<br/>Existant</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition A</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition B</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition C</i> |
|--|---|--|--|--|
| <b>DH</b>                              | D.E.F. ou B.E.F.                                | <b>B.E.F.</b>  | <b>B.E.F.</b>  | <b>B.E.F.</b>  |
| <b>DSR</b>                             | B.E.E.S. 1 <sup>o</sup> ou<br>B.E.F.            | <b>B.E.F.</b>  | <b>B.E.F.</b>  | <b>B.E.F.</b>  |
| <b>DRH</b>                             | /   | <b>B.E.F.</b>  | <b>B.E.F.</b>  | <b>B.M.F.</b>  |
| <b>PH</b>                              | /   | <b>CFF3</b>  | <b>B.M.F.</b>  | <b>CFF3</b>  |
| <b>+ haut niveau<br/>départemental</b> | /   | <b>CFF3</b>  | <b>CFF3</b>  | <b>CFF3</b>  |

# Projet d'évolution d'encadrement jeunes



| Jeunes                                   | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2015<br/>Existant</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition A</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition B</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition C</i> |
|--|---|--|--|--|
| <b>U19 Nx</b>                            | B.E.F. ou D.E.S.                                | B.E.F. ou D.E.S.                                     | B.E.F. ou D.E.S.                                     | B.E.F. ou D.E.S.                                     |
| <b>U19 Elite</b>                         | /   | B.E.F.   | B.E.F.   | B.M.F.   |
| <b>U19 DH</b>                            | /   | C.F.F. 3 + module arbitrage + PSC1                   | B.M.F.   | C.F.F. 3 + module arbitrage + PSC1                   |
| <b>U17 Nx</b>                            | B.E.F. ou D.E.S.                                | B.E.F. ou D.E.S.                                     | B.E.F. ou D.E.S.                                     | B.E.F. ou D.E.S.                                     |
| <b>U17 Elite</b>                         | /   | B.E.F.   | B.E.F.   | B.M.F.   |
| <b>U17 DH/PH</b>                         | /   | C.F.F. 3 + module arbitrage + PSC1                   | B.M.F.   | C.F.F. 3 + module arbitrage + PSC1                   |
| <b>U16/U17 Plus haut niveau district</b> | /   | C.F.F. 3   | C.F.F. 3   | C.F.F. 3   |

# Projet d'évolution d'encadrement jeunes



| Jeunes                               | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2015<br/>Existant</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition A</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition B</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition C</i> |
|--------------------------------------|---|--|--|--|
| <b>U15 Elite</b>                     | /   | B.E.F.   | B.E.F.   | B.M.F.   |
| <b>U15 DH/PH</b>                     | /   | C.F.F. 2 + module arbitrage + PSC1                   | B.M.F.   | C.F.F. 2 + module arbitrage + PSC1                   |
| <b>U14 L.A.F</b>                     | C.F.F. 2  | C.F.F. 2 + module arbitrage + PSC1                   | B.M.F.   | C.F.F. 2 + module arbitrage + PSC1                   |
| <b>U15 Plus haut niveau district</b> | /   | C.F.F. 2   | C.F.F. 2   | C.F.F. 2   |
| <b>U13 Plus haut niveau district</b> | C.F.F. 2  | C.F.F. 2   | C.F.F. 2   | C.F.F. 2   |

# Projet d'évolution d'encadrement féminins et futsal



| Spécifique      | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2015</i> | <i>1<sup>er</sup> JUILLET 2016<br/>Proposition</i>           |
|-----------------|------------------------------------|--|
| DH Féminine     | /                                  | B.M.F.   |
| PH Féminine     | /                                  | C.F.F. 3 + Module arbitrage + PSC1                           |
| U19 nation F    | B.E.F.                             | B.E.F.   |
| Challenge U18 F | /                                  | Module U17/U19   |
| Futsal DH       | /                                  | Module Futsal<br>Perfectionnement<br>+ Module santé sécurité |

# Cas d'espèce



1. Educateur en poste au 1<sup>er</sup> juillet 2016 sans diplôme
2. Maximum un niveau d'écart
3. Possibilité pour une joueuse avec 100 matchs en D2 ou D1 et pour un joueur ayant 100 matchs de C.F.A 2 ou + d'entrer en formation B.E.F.

Application 1<sup>er</sup>  
juillet 2017

# Règlement financier



***Non désignation et absence sur le banc de touche  
(référence 13 et 14 du statut des éducateurs)***

- ***Équipes participant aux Championnats de Ligue/District seniors :***
  - ✓ DH SENIORS : 170 €
  - ✓ DRS SENIORS : 85 €
  - ✓ DRH SENIORS : 85 €
  - ✓ PH SENIORS : 50 €
  - ✓ 1<sup>er</sup> niveau de District : 50 €
- ***Équipes participant aux Championnats de Ligue Féminines :***
  - ✓ DH SENIORS Féminines : 50 €
  - ✓ PH SENIORS : 25 €
- ***Équipes participant aux Championnats de Ligue Futsal :***
  - ✓ DH SENIORS : 25 €
- ***Équipes participant aux championnats de Ligue/District jeunes :***
  - ✓ U19 – U17 – U15 Elite = 50€
  - ✓ U19 – U17 – U15 D.H. et P.H. – U14 PH/Elite – U13 Critérium = 25€
  - ✓ Challenge U18 Féminin = 25 €

Application 1<sup>er</sup>  
juillet 2017

# Règlement sportif



- ***Non désignation éducateurs***
  - Amende
  - Au-delà de 30 jours amendes + retrait de point (1 par match disputé en situation irrégulière)
  
- ***Absence sur le banc de touche***
  - Amende
  - Si 4 absences injustifiées au cours de la saison = amendes + retrait de point (1 par match disputé en situation irrégulière)



## ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE ATLANTIQUE DE FOOTBALL

Samedi 31 octobre 2015

### EXAMEN DES VŒUX

**Les modifications proposées par ces vœux qui pourraient être adoptées ne seraient applicables qu'à compter du 01/07/2016**

**Procédure de traitement des vœux :**

- Classement par ordre d'arrivée,
- Les vœux sont analysés par le Pôle Juridique pour soumission au Comité de Direction du 06.10.2015 avant Assemblée Générale.

---

**Vœu n°1. MONTAIGU FC (DRS) - le 23.09.2015 par messagerie officielle :**  
**Modification de l'article 66 des RG LAF afin de permettre aux clubs évoluant en DH d'avoir des équipes de jeunes en groupement de jeunes.**

**Vœu du club :**

- En fonction des secteurs géographiques, un groupement permet aux clubs concernés une formation de qualité, ce qui favorise la mise en place d'éducateurs diplômés, indispensable au bon fonctionnement.
- La densité de population du monde rural ne permet pas aux clubs d'avoir des équipes dans chaque catégorie, le groupement permet de rassembler pour faire évoluer nos jeunes.
- La barrière administrative de l'article 66 pour la Division d'Honneur ne permet pas aujourd'hui de finaliser le travail jusqu'au plus haut niveau régional, une compétition doit être ouverte à tous avec les mêmes droits et les mêmes possibilités d'accéder au plus haut niveau régional.
- Le FC Montaigu a connu trop de difficultés ces derniers mois et ne veut pas mettre en péril l'équilibre de tout le club ainsi que de son groupement, une association créée par besoin il y a un an seulement.
- Ceci dans un souci de continuer le travail de rapprochement entre clubs (ne pas se diviser entre clubs) et pour permettre à nos jeunes d'évoluer dans les catégories qui leur conviennent.

**Avis du Pôle Juridique :**

Forme et compétence : Recevable en la forme.

Fond : Les groupements de jeunes n'étant pas interdit aux clubs dont l'équipe première est engagée en compétition nationale, la suppression de l'interdiction en DH (niveau inférieur aux compétitions nationales) est cohérente et donc légitime.

Suite à la modification de l'article 73 relatif à la gestion des groupements jeunes, il convient d'aménager l'article 66 des règlements généraux de la LAF.

Conclusion : Avis favorable.

Il conviendra également :

- de modifier l'article 73 des RG de la LAF,
- d'aménager l'article 66 des RG de la LAF.

Ci-après aménagement rédactionnel :

**Article 73 (extrait) :**

1) Définition

(...)

~~Les groupements ne sont pas ouverts aux clubs évoluant à partir de la Division Honneur Senior Masculine.~~

(...)

**Article 66 (extrait) :**

| <b>OBLIGATIONS</b>                       |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <b>ACCESSION<br/>et<br/>EVOLUTION</b>    | <b>EDUCATEURS<br/>licenciés actifs<br/>au club<br/><br/>(A minima<br/>Initiateur 1, 2<br/>ou Animateur<br/>Senior/CFF1, 2<br/>ou 3 certifié)</b> | <b>U 6 à U 11</b>                       | <b>U 12 à U 19</b>  |
| <b>Plus Haut<br/>Niveau<br/>District</b> | 1  | <i>A minima</i> 15 Joueurs<br>licenciés | -1 équipe <i>propre au club</i> ou,<br>-18 joueurs licenciés participant chacun a minima à<br>10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>P H</b>                               | 2  | <i>A minima</i> 20 Joueurs<br>licenciés | -2 équipes <i>propres au club</i> ou,<br>-24 joueurs licenciés participant chacun a minima<br>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>D R H</b>                             | 2  | <i>A minima</i> 25 Joueurs<br>licenciés | -3 équipes <i>propres au club</i> ou,<br>-30 joueurs licenciés participant chacun a minima<br>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>D R S</b>                             | 3  | <i>A minima</i> 30 joueurs<br>licenciés | -3 équipes <i>propres au club</i> ou,<br>-36 joueurs licenciés participant chacun a minima<br>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.  |
| <b>D H</b>                               | 4  | <i>A minima</i> 35 joueurs<br>licenciés | -3 équipes <i>propres au club</i> dont 2 équipes de<br>football à 11 ou,<br><i>-36 joueurs licenciés participant chacun a minima<br/>à 10 rencontres de compétitions de jeunes.</i> |

A noter et à titre explicatif sur la notion d' « équipe propre au club » : un club engagé dans un groupement de jeunes ne peut « revendiquer » les équipes du groupement pour satisfaire son obligation. C'est pourquoi il a été précisé la notion d' « équipe propre au club ». Ainsi, un club engagé dans un groupement de jeunes peut donc satisfaire à son obligation :

- via le nombre de ses joueurs licenciés participant a minima à 10 rencontre, ou
- via l'engagement d'équipe(s) propre(s) audit club en marge du groupement de jeunes et ce, dans le respect des dispositions règlementaires.

**Avis du Comité de Direction :**

**Favorable à l'unanimité.**

**Vœu n°2. SOMLOIRYZERNAY CP FOOT (581348) - le 28.09.2015 par messagerie officielle :  
Modification de l'article 46 du Statut Fédéral de l'Arbitrage et des articles 61, 62 et 63 des RG LAF**

**Vœu du club :**

Nous formulons la demande que les arbitres auxiliaires affiliés aux clubs puissent être pris en compte dans le décompte officiel des arbitres au regard de l'article 46 du Statut Fédéral et des articles 61, 62 et 63 du Règlement de La ligue Atlantique de Football quel que soit le niveau auquel évolue l'équipe fanion.

**Argumentaire :**

En effet, actuellement, seuls les clubs évoluant jusqu'en D1 dans leur district respectif voient les arbitres auxiliaires pris dans le décompte officiel. Les clubs dont l'équipe fanion évolue en DS et en Ligue se retrouvent pénalisés dans la prise en compte du nombre d'arbitres au club.

Ce n'est pas parce qu'il y a 3 arbitres officiels nommés en DS ou en Ligue que cette règle est équitable. En effet, quoi qu'il en soit, les arbitres auxiliaires officient pour la plupart pour des matchs de niveau D3 ou D4 pour leur club, voir jusqu'en D1-D2 en assurant la fonction d'arbitre assistant. Ils accompagnent ainsi les équipes qui ne bénéficient que rarement d'un officiel en D3 et D4. Ils ne souhaitent pas franchir le pas de devenir officiels car ils veulent pouvoir accompagner des équipes de leur club ou parce qu'ils ne disposent pas de moyen de locomotion pour passer officiel. Ces auxiliaires sont parfaitement reconnus pour officier à ce niveau et ont la reconnaissance à la fois des joueurs mais aussi des Districts qui les valident dans leur fonction (carnet d'arbitrage, stages, suivi).

Les auxiliaires savent que leur rôle est important et le fait d'être reconnu et de compter d'un point de vue législatif pour leur club est un plus indéniable. Ne plus être comptabilisé alors que l'équipe fanion joue au plus haut niveau départemental ou en Ligue est quelque chose de totalement incompréhensible pour eux. Ainsi donc, ils ont le sentiment de ne plus être reconnus par nos instances et donc de ne servir à plus grand-chose... alors que leur rôle est identique. La démotivation les guette et ils se demandent à quoi bon faire ces efforts s'ils ne sont pas pris en considération.

Nous comprenons la position de la Ligue qui vise à favoriser l'arbitrage par des officiels mais il serait bon et souhaitable de prendre en compte les problématiques des petits clubs qui, en fournissant des arbitres auxiliaires, contribuent néanmoins à améliorer l'arbitrage et à fluidifier le jeu des niveaux les plus bas de chaque District.

Lors de l'Assemblée Générale du District du Maine-et-Loire en date du 11 septembre dernier à Soucelles, un vote de tendance a été demandé aux Présidents et représentants des clubs présents. Il en ressort un plébiscite de cette mesure à plus de 95 %.

**Avis du Pôle Juridique :**

Forme et compétence : Recevable en la forme.

L'article 46 du Statut fédéral de l'Arbitrage vise les dispositions financières et non les arbitres auxiliaires. S'agissant d'un texte fédéral, il ne peut être traité par l'Assemblée Générale de la LAF.

Le porteur du vœu souhaite que « *les arbitres auxiliaires affiliés aux clubs puissent être pris en compte dans le décompte officiel des arbitres (...) quel que soit le niveau auquel évolue l'équipe fanion.* »

S'agissant d'un Règlement fédéral, la proposition du club ne peut recevoir une suite favorable. Le statut fédéral prévoit uniquement que l'arbitre auxiliaire ne peut opérer qu'au niveau district et en aucun cas au-delà. L'Assemblée Générale de la LAF ne peut traiter ce vœu.

Fond :

L'arbitre auxiliaire est un arbitre qui a suivi une formation accélérée lui permettant uniquement d'arbitrer son club, lorsqu'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné.

L'arbitre officiel, dont la formation est plus poussée, peut arbitrer toute rencontre.

Conclusion : Avis défavorable.

**Avis du Comité de Direction :**

**Défavorable à l'unanimité.**